(fenêtres sur · cours)

Samedi matin, programmes Rentrée chamboulée

Droit de grève entravé

Bernard Lahire Culture écrite

HANDICAP

LA LOI BUTE SUR SON APPLICATION

HEBDOMADAIRE — 16 JUIN 2008 — N°315 — ISSN 1241 — 0497

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire
www.snuipp.fr

(fenêtres sur · cours)

N° 315 16 juin 2008

Actu

5

LA VILLETTE :
une nouvelle cité des enfants
ÉCOLE SANS SAMEDI :
une mise en œuvre délicate

Dossier

14

HANDICAP :
premier bilan de la loi de 2005

Métier

20

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE :
« échange instit contre prof de maths »

Réflexions

26

ZEP :
rien à l'horizon
INTERVIEW :
Bernard Lahire analyse les cultures écrites, entre famille et école

Edito

Le joyeux brouhaha des fêtes de fin d'année n'estompe pas la contestation dans les écoles ! Après les fortes mobilisations des 15 et 18 mai, chacun a mesuré l'obstination du gouvernement qui confirme ses décisions pour l'école : programmes, aides personnalisées, stages… s'y ajoutent désormais un projet de loi sur le service minimum d'accueil, et des annonces de réforme de la formation des enseignants particulièrement inquiétantes. Partout se discute l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée : comme prévu les disparités vont creuser les inégalités. Tout au long de l'année le SNUipp a informé, mis en débat, consulté, et agi ! Ensemble nous avons démontré la capacité de notre profession à se mobiliser massivement pour défendre l'école. Défendre les valeurs de l'école de la réussite de tous, la dignité de notre métier, tout autant que défendre les services publics, nos retraites, la protection sociale, le dialogue social… Que l'été soit pour tous un vrai temps de vacances : l'école aura besoin de toutes nos forces !

Marianne Baby

est joint à ce numéro un encart « *Questions sur…* » numéroté de I à IV

Affichages

LOCATIONS

Barcelone appt été 08 3p 390€/sem T.0034.934.203.545 jconan62@yahoo.es

30 mas cévenol 6p 350€/sem T.04.50.76.01.33

17 La Rochelle T1bis 2/4p juin juill août prox plage port T.06.74.53.80.02

04 Vachères 4pers air lumière lavande juill août 400€/sem T.04.92.75.68.79

40 maison piscine 4/7pers T.05.58.98.02.52

84 Lubéron maison juill août T.04.90.08.41.81

Sud Ardèche maison tt conf piscine 30kms gorges 4/6pers juillet août T.04.75.36.95.95 / 06.73.02.28.93

73 chalet 8pers centre st T.06.81.99.35.16

Mercantour St Martin Vésubie gd chalet juill août sept 450€/sem T.06.82.35.23.61

Sud 31 Pyrénées jolie maison calme jard 6/8pers 350€/s T.06.87.48.10.80

12km Vaison maison 3 ch terrasse jardin 480€/sem août T.06.09.36.12.70

22 1km plage 800m mer 2/4pers tt cft grd jardin parking lieu remorque bat T.02.96.35.07.33

Paris gd F2 juil août 300€/s T.01.49.88.71.27

Périgord noir maison tt confort 5pers très calme T.05.53.07.12.47

40 près Dax loue appt 4pers été 300€/s conft ds gde mais jardin T.05.58.98.04.25

Périgord noir sarladais mais 2/6pers T.05.53.28.32.56

Nice maison village 5p terrasse vue mer été 500€/sem T.06.16.58.14.25

Pr Paris pav tt conft 300€/sem étud 500€/mois T.01.48.75.97.44

Quiberon studio 2/4pers sur mer 2ème quinz août – sept – oct T.03.84.47.81.88

38 Pleynet les 7 Laux alt 1500m appt équipé 4pers randos ds cirque montagne 200€/sem T.06.16.99.28.96

40 maisons 4 à 7 pers piscine T.05.58.98.02.52

06 mer coll loue rdj villa charme 60m2 800m mer 350€/sem T.04.92.27.78.28

17 Rochefort 2p cv 2/4pers vac cure 230/260€/sem T.06.80.03.84.34

Finistère mer stud 230 à 340€/s T.02.98.48.99.22

72 Perche mais 5/6p T.02.43.33.17.31

Florence et Venise part loue appts tt conft 2/6pers T.04.73.33.55.95

Torrevieja Esp F2 plage juill T.01.48.89.02.96

09 maison 6/8p calme 420€/sem T.06.70.04.80.96

06 villa 4p 3km mer 1800€/qz T.04.93.32.76.08

Hte savoie appt 4/5p ds villa 20mn lac Annecy 350/400€/sem T.04.50.45.79.29

St Malo int muros F1 4pers 400€/sem T.04.50 95.33.50

56 15mn mer 4pers mais+jard T.02.97.05.39.75

Rennes T1 2p gar août T.02.96.84.74.29
St Malo appt T3 du 14 au 24 juin T.02.99.20.83.18 / 06.33.28.46.47

38 Meaudre Vercors mais 6p 450€/sem juill août T.04.76.55.54.39

13 Arles 4/5pers 360€/sem T.06.64.95.14.50

Grau du Roi appt 4/6p T.04.66.82.21.45

Groix maison 5p jardin T.02.97.37.56.19

Madrid appt calme 2ch 250€/sem T.0034.678.496.115 / 06.61.12.09.24

Ile du Frioul 15 min Marseille st 4pers 450€/sem T.06.22.86.47.47

24 Périgord Sarlat gîte tt cft 6/7pers promo 19/7 au 2/8 et 23/8 au 30/8 T.06.78.73.17.35

24 Sarladais 4pers 300€/sem T.05.53.28.98.89

Le Grau du Roi T2 2/4pers juill août 350/400€/sem T.06.17.80.01.32

63 Ambert chbre 2p ds villa vue calme terrain coin cuisine douche wc RdC 180€/sem T.04.73.77.02.75 après 20h

SEJOURS

Encadré fond couleur
STAGES d'été du 23.06 au 10.09 - 5 jours peinture dessin d'art aquarelle tous niveaux avec artiste peintre - Hébergement non compris avec matériel + 1 repas/j TARIF 230 €/sem
Atelier OCRE ROSE Hameau de Toussugières 63120 Vollore-Ville
T. 04.73.53.71.68 / 06.68.66.27.04

Ile d'Oléron (17) - centre de vacances 700 m de la mer à pied
séjours classes de découvertes, groupes divers,
vacances familles, séminaires, etc.
LA DOUELLE BP N°9 17310 Saint-Pierre d'Oléron
T. 06.09.68.39.17 / 05.46.47.01.18
fax : 05.46.47.47.08
ileoleronocean17@orange.fr

VENTE

Camp car Rapido 749 Mercedes TD 91.000km NBS opt gar 6mois 25.000€ T.04.50.95.33.50

Petites annonces Petites annonces Petites annonces

TARIFS 2008 ● Pour une ligne de 35 caractères (blancs inclus) — Tarif syndiqué/abonné 14 euros TTC — Tarif non syndiqué 23,5 euros TTC ● **En pavé encadré sans fond couleur** — Tarif syndiqué/abonné 20 euros TTC — Tarif non syndiqué 30 euros TTC la ligne de 35 caractères ● **En pavé encadré avec fond couleur** — Tarif syndiqué/abonné 24 euros TTC Tarif non syndiqué 36 euros TTC la ligne de 35 caractères ● Renvoyer au SNUipp - 128, Bd Blanqui - 75013 Paris

UNESCO
DES ELEVES DOUBLEMENT DEFAVORISES

Pourcentage d'enfants scolarisés et de leurs ressources

	Tableau dans chaque classe	Places assises en nombre suffisant	Toilettes pour filles	Sans aucun ordinateur
Argentine	98,9%	88%	79,5%	48%
Inde	95,2%	43,2%	60,4%	85,3%
Sri Lanka	91,1%	58,4%	32,8%	76%
Tunisie	98,7%	88,5%	61,7%	54,5%
Pérou	98%	68,4%	52,7%	56%

Sources : UNESCO

	Eau et électricité en rural	Eau et électricité en urbain
Argentine	79%	98%
Inde	64%	85%
Sri Lanka	80%	90%
Tunisie	88%	100%
Pérou	58%	95%

Sources : UNESCO

Pourcentage d'enfants ayant accès dans leurs écoles à l'eau et l'électricité

Un peu partout dans le monde, les inégalités en matière de ressources scolaires vont de pair avec les conditions socio-économiques des élèves. Telle est l'une des conclusions d'une nouvelle étude menée par l'Unesco dans 11 pays [1] d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique du Nord. Le rapport montre les écarts importants de ressources entre les écoles urbaines d'un côté et rurales de l'autre qui concentrent les familles défavorisées. Ainsi en Inde, seule la moitié environ de ces écoles rurales a suffisamment de toilettes pour les filles et moins de 4 % disposent du téléphone. Au Pérou, moins de la moitié des écoles de village ont l'électricité, une bibliothèque ou des toilettes pour les garçons ou les filles. À l'inverse, en milieu urbain, presque toutes les écoles ont l'électricité, 65 % d'entre elles sont suffisamment équipées en installations sanitaires et 74 % disposent d'une bibliothèque. De fait, les enfants défavorisés le sont doublement puisqu'ils ont moins de ressources aussi bien à la maison qu'à l'école. Cette réalité joue même sur les démarches d'enseignement. Dans l'étude, les enseignants qui ont des élèves défavorisés décrivent leur démarche pédagogique comme moins exigeante, moins stimulante et plus souvent basée sur la récitation par cœur. L'Unesco conclut qu'il est urgent de consacrer davantage de ressources aux écoles qui accueillent des enfants de groupes sociaux défavorisés tout mettant en œuvre des politiques ciblées pour lutter contre les inégalités sociales. Un vœu quasi universel.

[1] : Argentine, Brésil, Chili, Inde, Malaisie, Paraguay, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Tunisie et Uruguay.

« Pour une ecole sans aucune discrimination ! »

Tel est le mot d'ordre de la Marche des fiertés parisienne du 28 juin prochain, mais aussi de toutes les marches de province. Depuis 2001, plus de 500 000 personnes défilent chaque année pour revendiquer l'égalité des droits et le respect. Alors qu'on sait maintenant que le mal-être des jeunes en interrogation sur leur orientation sexuelle est un véritable problème de santé publique, l'Éducation nationale ne pouvait rester un des seuls lieux où il est impossible de travailler sur cette question. Des avancées symboliques ont eu lieu, par exemple avec la circulaire de rentrée qui préconise d'accorder une attention particulière *« à la lutte contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie »*. C'est pour obtenir des résultats concrets que le Collectif éducation contre les LGBT-phobies (FSU, Sgen-CFDT, Ferc-CGT, Se-UNSA, FCPE, UNEF, UNL) sera dans les toutes premières places du cortège. Les secrétaires généraux manifesteront l'implication de leurs organisations en défilant dans le carré de tête.

Daniel Labaquère

http://www.qrd.org/assocs/interpride/pages/accueil.php
http://marche.inter-lgbt.org
(dossier de presse)

Du bio à la cantoche

71 % des Français pensent que *« manger bio à la cantine est une priorité »*, selon un sondage TNS-Sofres réalisé pour le groupe de restauration Elior. Ce qui confirme les recommandations du Grenelle de l'environnement. Cette même enquête nous apprend que seulement 42 % des sondés pensent que *« l'intégration ne coûte pas trop cher »*, et 47 % que c'est *« une garantie de sécurité alimentaire »*.

Les retraités en congrès

La Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP) a tenu son 61ème congrès du 10 au 12 juin à Nancy. La question du pouvoir d'achat au centre de l'activité de la fédération depuis plus d'un an, celle de l'assurance-maladie, de l'avenir et du maintien des pensions ont été au cœur des débats et des revendications.

UNE PETITION EUROPEENNE POUR LES SERVICES PUBLICS

Déjà plus de 525 000 signatures pour la pétition de la Confédération européenne des syndicats sur les services publics. *« Essentiels pour la cohésion sociale, économique et régionale de l'Europe »*, il n'est pas possible qu'ils soient condamnés inéluctablement à la privatisation. Permettre l'accessibilité des services publics à tous, les renforcer pour consolider les droits fondamentaux et les protéger avec de solides bases juridiques, sont les demandes faites à la commission européenne.

http://www.petitionpublicservice.eu/fr

EDUCATION POUR TOUS

À l'occasion de la sortie du rapport d'étape de l'UNESCO sur l'éducation pour tous (EPT), l'Internationale de l'Éducation a rendu publiques ses inquiétudes. La baisse des financements en 2005 compromet l'atteinte des 6 objectifs de l'EPT pour 2015. *« Grande négligence pour les services d'éducation et de protection des enfants de moins de 3 ans, pénurie de professeurs qualifiés, retard dans les progrès sur la parité des sexes »*, sont les principales critiques de l'IE, qui reconnaît néanmoins une légère amélioration du taux de scolarisation au primaire.

2108

C'est en euros le salaire mensuel net moyen dans la fonction publique d'Etat. Il est de 1 866 € pour un enseignant du premier degré, en moyenne et en dehors de toute indemnité. Mais pour la moitié des enseignants des écoles, il est inférieur à 1 780 €.

ZIMBABWE DROITS EN DANGER

C'est le 23 juin que s'ouvrira le procès des deux dirigeants syndicaux zimbabwéens du ZCTU. Ils sont coupables, selon le régime dictatorial, d'avoir prévu de se rendre à la Conférence internationale de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève début juin pour y prendre la parole sur *« le travail décent »*. La Confédération syndicale internationale a lancé une campagne de soutien.

« L'Etat pénal augmente au même rythme que l'Etat social recule »

Jean Pierre Dubois, président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
La LDH vient de publier *« une démocratie asphyxiée, l'état des droits de l'homme en France édition 2008 »*, à La Découverte.

Quels sont les principaux traits de l'état des droits de l'homme en France pour l'année écoulée ?

Ce 5ème rapport annuel de la LDH constate une accentuation de la régression des droits et des libertés. Elle concerne aussi bien la vie démocratique avec la concentration d'un pouvoir plus présidentialiste que jamais, que l'accentuation des dérives sécuritaires et xénophobes et le recul considérable des droits sociaux. Le bilan de cette année de rupture politique est donc inquiétant. Mais, la France n'est pas isolée en Europe. L'augmentation des politiques sécuritaires et du populisme pénal se retrouve à l'échelle du continent.

Quelles sont les raisons de cette dégradation des droits ?

Les phénomènes de populisme, d'autoritarisme sécuritaire et d'exploitation de la peur xénophobe sont liés à une certaine fragmentation de la société. La régression des solidarités accroît la mise en concurrence des individus. La dégradation de la situation sociale encourage les tentations de repli et le besoin sécuritaire. L'Etat pénal augmente au même rythme que l'Etat social recule.

Comment s'y opposer et reprendre l'initiative ?

Il faut retrouver des bases d'action collective et de solidarité en inventant de nouvelles garanties des droits et de nouvelles stratégies. Il existe actuellement un décalage important entre les attentes de la population, en demande des valeurs de solidarité, d'égalité, de retour du progrès social… et l'absence de politique alternative clairement formulée.

Cette absence peut encourager des affrontements hachés et violents, du défaitisme, voire des replis identitaires et n'aide pas à oxygéner la démocratie.

Propos recueillis par Arnaud Malaisé

La mobilisation continue en Loire Atlantique

La Loire Atlantique est toujours mobilisée contre les réformes Darcos sur l'école primaire. Depuis le 26 mai, la grève reconductible est suspendue mais la mobilisation prend d'autres formes : blocage d'une raffinerie un mercredi après midi, du pont de Saint-Nazaire la semaine suivante, occupation du rectorat le 11 juin par quelques 400 parents d'élèves et enseignants avant d'être évacués violemment par les forces de l'ordre...Par ailleurs, les enseignants ont déposé collectivement à l'Inspection académique les avenants au projet d'école organisant la réaffectation des 2 heures du samedi. Ces avenants stipulent que ces heures seront *« prises par les enseignants pour des temps de concertation, les projets d'écoles, les réunions »* et c'est tout !

Entre la journée nationale du 15 mai et le 26 mai, les enseignants du département ont reconduit la grève. Dans ce département, ce n'est pas la première fois qu'une grève est reconduite localement ; en 2002 par exemple, le mouvement avait duré 8 semaines et permis d'obtenir 380 postes pour les écoles.

Le lien avec les parents d'élèves a été très fort dès la première journée de grève départementale du 18 mars. Des réunions au sein des écoles, et d'autres plus larges au niveau des communes ou des quartiers, ont ensuite rassemblé de nombreux parents et des élus. Lors de la journée du 24 mai, où la manifestation de Nantes a rassemblé plus de 15 000 personnes, les occupations par les parents ont touché plus de 150 écoles. Actuellement, 30 d'entre elles sont encore occupées quotidiennement en attendant la *« nuit des écoles »* du 13 juin et la manifestation départementale du lendemain.

A LA RENTREE, ON CONTINUE

Fortes mobilisations pour défendre l'école et ses valeurs face à des réformes qui n'ont que des objectifs de réduction : des services publics, des emplois, des heures de classe, du droit de grève...

Après les très forts mouvements du 15 mai (63 % des professeurs des écoles en grève !), du 18 mai (spectaculaire manifestation de la FSU ce dimanche à Paris pour l'éducation), les actions se sont égrenées tant les sujets de colère sont multiples : oppositions aux nouveaux programmes, actions enseignants et parents du 24 mai, mouvements départementaux pour une autre politique éducative comme en Loire atlantique (page 6), à Bordeaux, en Guyane, à Paris, journée d'action le 11 juin sur la précarité avec les EVS et AVS, et pour finir l'initiative de la nuit des écoles le 13 juin (page 11). Tout ça pour voir une autre école que celle qu'on nous impose, et pas seulement en rêver.

La grève « *fonction publique* » à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires le 10 juin visait à dénoncer les dispositions de mobilité professionnelle et de l'intérim, prélude au vaste plan de licenciement annoncé : comment imaginer un quelconque reclassement quand les postes sont supprimés dans de nombreux secteurs ? L'Education nationale n'est pas en reste avec les 11 200 suppressions d'emploi prévues : comment pourra-t-elle faire face à toutes ses missions dans de telles conditions ?

En effet que dire face à un gouvernement qui a fait du non remplacement d'un départ en retraite sur deux dans les services publics un dogme quasi religieux ? Si personne ne conteste des évolutions nécessaires pour de meilleurs services publics, la suppression systématique de moyens et le recours aux emplois précaires n'ont jamais été nulle part un gage de qualité des résultats et de justice pour tous. Or c'est cet objectif de réduction, qui sous-tend toute la politique des réformes, en particulier à l'Education nationale. Rien que pour le premier degré : diminution des horaires d'enseignement, de la scolarisation des 2 ans, de tous les postes hors présence élèves (ressources, itinérants, brigade formation, enseignants spécialisés des Rased, mises à disposition dans les associations complémentaires de l'école…) et refus d'ouvrir les postes nécessaires, suppression des IUFM et de la formation professionnalisante (voir page 10)...

Le 17 juin verra de nouveau la mobilisation et des actions de tous les salariés, publics et privés pour les retraites, les salaires, le temps de travail et l'emploi. Les attaques sont tous azimuts, les garanties que l'on croit acquises un jour sont bafouées le lendemain, comme l'illustre la remise en cause des 35 heures par une ingérence arbitraire du gouvernement, alors que tous les acteurs sociaux avaient majoritairement signé un accord réglant le dialogue social (voir page 10). Un comble !

La rentrée s'annonce dure et la volonté de mutation profonde de l'école s'affiche sans vergogne, et ce, dans une optique de mise en concurrence généralisée (entre les écoles, face au privé…) et de pilotage par les résultats, qui vont mettre chacun sous le joug d'injonctions sans avoir forcément les moyens de faire. Il est important de ne pas baisser les bras et de se préparer à reprendre le flambeau en septembre pour faire respecter la dignité des personnels et les valeurs de l'école, transformer l'école, oui, mais pas comme ça !

Michelle Frémont

Minimum aussi pour le droit de grève

Le Conseil des ministres a finalisé le projet de loi qui tout en obligeant les communes à assumer l'accueil des élèves opère une sérieuse remise du droit de grève, en posant des conditions relativement draconiennes à l'exercice de ce droit pour les enseignants (page 11). De fait ce cadrage aura aussi des conséquences quand il s'agira d'organiser des convergences avec d'autres secteurs.

Salaires

Après l'importante grève du 15 mai Xavier Darcos a adressé à la FSU ainsi qu'au SNUipp un courrier concernant la revalorisation du métier d'enseignant « *que ce soit au niveau du recrutement que de la revalorisation des carrières* ». L'amélioration de l'entrée dans le métier est aussi au programme. Les autres enseignants ne sauraient être exclus. Les discussions qui avaient promises dès le début de l'année (en particulier avec la remise du rapport Pochard) devraient s'ouvrir en juillet.

SCIENCES LA CITÉ DES ENFANTS

© S. Chivet/CSI

En décembre dernier, la Cité des sciences, à Paris, a ouvert une nouvelle Cité des enfants deux fois plus grande que la précédente, élargie aux petits de 2 à 7 ans. L'espace de découverte, qui propose une centaine de jeux et d'activités pédagogiques ne désemplit pas. Reportage avec des classes.

Mardi, 11 h 30 : 12 classes, soit pas moins de 400 élèves d'écoles maternelles et primaires, accompagnés de leurs enseignants et de parents volontaires se pressent devant les tourniquets de la toute nouvelle *« Cité des enfants »* dédiée aux 2-7 ans, qui a ouvert ses portes, il y a sept mois, dans l'enceinte de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

Parmi eux, Philippe Quiniou et sa classe de grande section en maternelle de l'école Paul Eluard, à Orly (94). Le professeur des écoles a réservé, depuis plus de deux mois, cette visite pour ses élèves et tous sont surexcités à la vue des centaines de jeux et activités qui s'offrent à eux, pour une session d'une heure et demie. « *C'est le seul endroit au monde, à ma connaissance, qui a été aménagé pour accueillir autant de petits et d'adultes au même moment, en un temps si court !* » se félicite Lorena Sanders, chef de service des actions culturelles du département de la Cité des enfants.

« Savoir se repérer, prendre conscience de l'espace, reconnaître sa droite de sa gauche... des apprentissages qui joueront un rôle crucial dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture »

L'un des 26 médiateurs de la Cité accueille le professeur et ses élèves à leur arrivée et leur présente le lieu d'une surface de 1 800 mètres carrés, divisé en cinq espaces thématiques correspondants à autant d'étapes contribuant au développement émotionnel, physique et psychique de l'enfant. « *Chaque espace a été conçu en relation avec un conseiller pédagogique ou scientifique et un technicien de la Cité des sciences. Nous nous détachons des programmes scolaires, mais suivons les grandes directives de l'éducation nationale. Les cinq thèmes ont été choisis parce qu'ils contribuent à accompagner l'enfant dans cette phase de maturation pré-intellectuelle qu'il connaît avant sept ans* » explique Lorena Sanders. L'instituteur emmène ses élèves dans la partie *Je me repère* : l'espace du corps en mouvement.

Il s'agit de laisser l'enfant explorer « *l'inconnu* » en s'enfournant, par exemple dans un grand labyrinthe à sa taille. « *Savoir se repérer, prendre conscience de l'espace, reconnaître sa droite de sa gauche, sont des apprentissages qui […] joueront plus tard un rôle crucial dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture* » justifie-t-on à la Cité des Enfants.

L'occasion aussi pour les enseignants de faire le lien entre les activités proposées et les leçons vues en classe. À la sortie du labyrinthe, Philippe Quiniou en profite, par exemple, pour rappeler à ses élèves l'histoire du Minotaure qu'ils ont étudiée en clas-

Le « **chantier pour petits** » *propose de construire les murs d'une maison, en réunissant les efforts des uns et des autres.*

© S. Chivet/CSI

La partie « **Je me repère** » *permet d'apprendre à se repérer et de prendre conscience de l'espace.*

se, il y a quelques semaines. Un deuxième espace intitulé *J'expérimente*, propose aux petits de réaliser leurs toutes premières expériences scientifiques et techniques afin de découvrir l'eau, l'air et la lumière. Un grand bassin rempli d'eau, équipé de tuyaux, de robinets et autres accessoires permet, par exemple, aux enfants de se familiariser avec les différents états de l'eau, tantôt évaporée, glacée, ou liquide dans lequel les objets peuvent flotter, couler, tourbillonner… « *Il est intéressant que les enfants découvrent de façon ludique cet élément naturel, sous toutes ses formes. Ces expériences concrètes leur permettent de mieux comprendre les différents états de l'eau… D'autant plus important que nous partons ce mois-ci en classe de mer, en Vendée* » commente Philippe Quiniou.

Dans une troisième partie baptisée *Je me découvre*, le jeune enfant est invité à partir à la découverte de lui-même et à construire son identité physique, psychique et sociale en s'observant dans des miroirs ou des écrans, en faisant appel à son odorat ou son toucher pour identifier des objets, ou encore en expérimentant diverses émotions, telles que la joie, la peur, la colère ou la tristesse dans de petites cabanes sonores. « *En mettant l'emphase sur les émotions fondamentales : la joie, la peur, la tristesse et la colère, la Cité des enfants simplifie l'univers complexe des émotions et les présente comme des objets culturels, extérieurs. […] Cette prise de distance permet à l'enfant de se reconnaître et de reconnaître des sensations qui lui sont familières. L'exposition intervient donc comme révélateur des émotions, non pas comme un enseignant qui explique, ou comme un éducateur qui stimule et sanctionne mais plutôt à la manière du passeur des contes traditionnels qui donne à voir, à entendre ce qui n'est pas directement compréhensible mais prendra sens ultérieurement* » explique Marie-Luce Gibello, psychothérapeute consultée pour la conception de la Cité des enfants.

Le quatrième espace *Je sais faire* propose de développer les capacités cognitives de l'enfant et de stimuler sa quête de connaissance. Il s'agit alors pour lui d'anticiper le parcours d'une boule, d'associer animaux et empreintes de pattes, de réparer une voiture, d'équilibrer un culbuto, de créer des sons à partir de lettres…

Enfin, le dernier espace *Tous ensemble*, créé des situations de socialisation : l'autre devient alors celui que l'on imite, le partenaire, le coéquipier ou le concurrent. Un *chantier pour petits*, par exemple, propose de construire les murs d'une maison avec des briques de mousse en les transportant d'un point à l'autre, en échafaudant des stratégies pour approvisionner les chantiers de ses matières premières, en réunissant les efforts des uns et des autres. Un vrai travail d'équipe en somme. « *Tous les espaces ont été conçus de manière à ce que les enfants s'approprient les objets, soit autant de concepts, et les activités proposées créent une situation de complicité entre élèves, enseignants, et familles* » raconte Lorena Sanders.

Pour réserver sa visite, mieux vaut s'y prendre à l'avance, car la nouvelle Cité des enfants est victime de son succès : elle ne désemplit pas et ses séances sont complètes pour un bon moment !

Anna Musso

Tarifs
Cité des enfants 2-7 ans : 3,50 € par élèves en basse saison, 4,50 € à oartir de février 2009, 2,50 € pour les classes de ZEP, REP, SEGPA et EREA. Une entrée gratuite pour 12 élèves. Réservation 01 40 05 12 12.
Cité des enfants 5-12 ans : l'expo ferme ses portes en août et réouvrira en mars 2009.

L'équipe pédagogique

Dès leur entrée dans la Cité des enfants 2-7 ans, les enseignants, parents et enfants sont accueillis par l'un des 26 animateurs scientifiques. L'équipe, gérée par Lorena Sanders, chef de service des actions culturelles du département de la Cité des enfants, se compose pour moitié d'enseignants d'écoles maternelles ou élémentaires qui viennent travailler à la Cité pour une durée de deux ans (le contrat est renouvelable une fois). L'autre moitié est constituée de diplômés en licence de médiation scientifique (bac +3) ou en Master de gestion du patrimoine (bac +5 ou 6), par exemple. Aussi, la Cité des sciences propose plusieurs outils permettant aux professeurs de préparer leur visite. Dès le mois d'octobre, des sessions sont organisées durant une demi-journée à destination des enseignants afin qu'ils puissent anticiper leur visite pour la lier avec les projets élaborés en classe. Plus d'infos sur le site internet www.cite-sciences.fr

IUFM
DE VIE A TREPAS ?

Le président de la République a annoncé, dans son discours du 2 juin, un *« allongement »* de la formation des enseignants en indiquant que la revalorisation des débuts de carrière se ferait en échange d'un recrutement au niveau master. Pour Nathalie Mons* les choix qui vont être effectués maintenant seront particulièrement importants. Alors que la France est déjà en queue de peloton en Europe pour la place de la formation professionnelle des enseignants, vers quel modèle se dirige-t-on ? Un modèle *« simultané »* plus proche de nos voisins *« avec un vrai mixte entre un enseignement disciplinaire robuste et une formation professionnelle conséquente »* ou bien la poursuite de notre modèle *« consécutif »* dans lequel la part de la formation professionnelle sera encore réduite ?
Le SNUipp a été reçu par le cabinet de Valérie Pécresse** pour faire part de ses grandes inquiétudes. En effet, en ces temps où la pédagogie est parée de tous les maux, l'avenir des IUFM semble plus qu'incertain. Leur disparition à terme semble programmée. Pourtant une structure bien identifiée à l'intérieur de l'université, appuyée sur les personnels et les ressources des IUFM, devrait être en charge de la formation professionnelle des enseignants et participer au développement de la recherche en éducation. Les questions posées par la FSU sont restées sans réponse et ont été renvoyées aux futures décisions du ministère de l'éducation nationale. Pourtant le nouveau concours est annoncé pour 2010 et les cursus devront être mis en place très rapidement. En attendant, personne ne peut dire s'il y aura des masters destinés aux enseignants et quel sera leur teneur, en quoi consisteront la formation professionnelle et les contenus des concours, quel est l'avenir des IUFM et de leurs personnels, quel cadrage national assurera l'égalité entre les formations. Le SNUipp défendra une formation professionnelle de qualité dans laquelle l'expertise des enseignants maîtres formateurs a toute sa place.
Par contre, tous les observateurs ont immédiatement remarqué que la mise en place d'une telle réforme se traduira par une économie immédiate d'une année de salaires d'enseignants stagiaires. Une cause ou un effet ?

Daniel Labaquère

*maître de conférences en sciences de l'éducation
** ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

JOURNEE ET MOTION CONTRE LA PRECARITE

Le 11 juin dernier, EVS, AVS et enseignants se sont mobilisés lors de la journée d'action nationale contre la précarité. En cette fin d'année, l'avenir de ces personnels devenus indispensables au fonctionnement de l'école connaît un avenir très incertain. Certains EVS, voire AVS sous contrats aidés ne sont pas reconduits, les assistants d'éducation recrutés en 2002 arrivent au terme de leurs six années. Dans plus de 40 départements, le SNUipp a initié des rassemblements, réunions et conférences de presse. Ces initiatives ont marqué le lancement d'une campagne nationale d'interpellation de tous les interlocuteurs locaux (députés, sénateurs, préfets, inspection du travail, IA...). Une motion à transmettre par fax, mail, courrier est disponible sur le site du SNUipp. Celle-ci demande la création de véritables métiers, une formation et une prise en compte réelle de qualification acquise avec garantie de débouchés.

973 Guyane

En Guyane, la fusée décolle, pas l'école. 20 postes pour 1500 élèves supplémentaires inscrits à la rentrée prochaine alors qu'il reste 3000 enfants non scolarisés ! Situation intenable qui amène enseignants et parents à se mobiliser depuis plus de 2 mois : 6 jours de grève massivement suivie et de manifestations, occupation du rectorat et blocages d'écoles par les parents. La *« délégation académique »* (intersyndicale) a écrit au président de la République pour que le service public d'éducation soit assuré dans les mêmes conditions qu'ailleurs. Une délégation doit être reçue au ministère le 20 juin.

Rénovation du dialogue social dans la fonction publique

À la suite de longues discussions, le relevé de conclusions sur le dialogue social a retenu trois principes : la liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué, le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels, le principe d'accords majoritaires en voix. Une majorité de syndicats (CGT, CFDT, FSU, UNSA, CGC, Solidaires) a signé ce texte considérant qu'il représentait un renforcement de la démocratie et une plus grande légitimité syndicale. Celle de la FSU était cependant assortie d'exigences : la mise en œuvre dès septembre 2008 des dispositions relatives à l'accès aux élections, l'engagement du gouvernement à prendre en compte l'opposition majoritaire des organisations syndicales sur le volet commissions paritaires et de le retirer, et d'exclure toute loi prévoyant une obligation de déclaration individuelle préalable en cas de grève.

LE SERVICE MINIMUM INSTRUMENTALISE

La loi sur le service minimum d'accueil des élèves est annoncée avant l'été. Ce texte qui remet en cause les conditions d'exercice du droit de grève des enseignants, a fait l'unanimité des organisations syndicales contre lui. Il sème aussi le trouble du côté des collectivités territoriales.

Au soir du 15 mai, après une grève suivie par près de 65 % des enseignants du primaire, Nicolas Sarkozy a annoncé la mise en place du droit d'accueil des élèves jusque-là connu sous la dénomination de service minimum d'accueil. Aveu d'échec, puisque peu de communes avaient accepté de le mettre en place, mais surtout véritable provocation pour les enseignants.

Depuis, Xavier Darcos, bon élève, a proposé un texte de loi qui comme on pouvait s'y attendre est jugé inacceptable par les syndicats enseignants. Pour le SNUipp ce texte *« multiplie les contraintes sans rapport avec l'objet de la loi : obligation de se déclarer 48 heures à l'avance auprès de sa hiérarchie, mise en place d'une négociation préalable qui multiplie les procédures et délais effectifs du préavis de grève… Ces mesures sont d'autant plus provocatrices pour les enseignants des écoles que ceux-ci prennent systématiquement le soin de prévenir les parents d'élèves en cas de grève, pour que ces derniers puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants »*.

De plus, dans ces formulations, le texte n'est pas sans poser problème. L'article 1er ne parle pas de grève mais de « motif » d'absence prévisible ou non. Pourquoi une telle formulation ? Quelle garantie donne ce texte que ces motifs d'absence ne s'étendent pas à d'autres cas que la grève ? Dès sa parution, des voix se sont élevées sur son caractère non constitutionnel. Pour Dominique Rousseau, professeur à l'Université Montpellier I *« cela ne correspond pas à la mission première de l'éducation qui est de former et non d'accueillir, et peut être vu comme une atteinte au droit de grève »*. Du côté des mairies, la question se pose aussi de la contrainte qui leur est faite. Pour Guy Carcassone, professeur de droit public à Paris X, *« on ferait peser sur les communes une charge épisodique qui relève d'un bloc appartenant à l'Etat. Peut-il se défausser, en cas de problème, d'une compétence qui est la sienne ? »* Non, répond l'Association nationale de directeurs de l'éducation des villes de France qui accuse le ministère de pallier ses défaillances par ce tour de passe passe. L'Association des maires de France par la voix d'André Laignel s'interroge : *« Comment le mettre en œuvre quand on sait que pour les 22 500 communes qui comptent au moins une école, 20 000 ont moins de 2000 habitants et un personnel extrêmement réduit ? Va-t-on solliciter le secrétaire de mairie, le garde champêtre et le cantonnier ? »* Par ailleurs, le projet de lois ne donne aucune garantie sur le financement proposé aux communes.

Malgré les débats vifs sur ce sujet, la précipitation est de mise. Le projet de loi présenté en conseil des ministres mercredi 11 juin sera examiné en première lecture par le Sénat dès le 25. Le SNUipp s'adresse à tous les parlementaires pour les informer de la remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève que représente ce projet de loi. Par ailleurs, avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, il invite les enseignants à signer la lettre pétition adressée à Nicolas Sarkozy*.

Lydie Buguet

*http://www.snuipp.fr/spip.php?article5605

Stages de remise à niveau, la suite..

C'est la première semaine de vacances (du 7 au 11 juillet) et la dernière semaine d'août (du 25 au 29) que devront être mis en place dans les départements les stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2. Lors de la première session, le SNUipp avait estimé que pour 23 millions d'euros dépensés, et une rémunération de 360 € par semaine, le jeu n'en valait pas la chandelle. En effet, au moment où il est impossible de revaloriser les salaires de tous, où les 700 postes que cette somme représente auraient permis l'amélioration des conditions de travail, le ministre a encore une fois choisi de mettre en place une mesure sans concertation dont l'efficacité suscite de sérieux doutes.

Les écoles protestent la nuit

C'est en s'endormant à l'école que l'on rêve à une autre rentrée scolaire. *« Les programmes seraient construits par des professionnels de l'éducation, le rythme scolaire adapté aux enfants, les élèves en difficulté aidés par du personnel spécialisé sur le temps scolaire »*. C'est autour de ces revendications que le 13 juin dernier, dans plus de 400 écoles signalées, parents et enseignants ont passé la nuit à l'école. Avec l'objectif d'informer largement sur les dangers des mesures ministérielles au cœur des mobilisations enseignantes, ces derniers mois. Parti d'Angers, le mouvement initié par des enseignants et des parents s'est d'abord étendu dans l'ouest, en région parisienne avant de toucher plus de 50 départements. Le SNUipp a apporté tout son soutien à cette initiative en appelant les enseignants à participer. Toutes les informations et bilans sont disponibles sur le site //nuit.des.ecoles.over-blog.com.

LES 60 HEURES NOUVEAU CASSE-TETE

Les inégalités se confirment tant pour le travail des enseignants que pour les élèves qui, pour la majorité, auront finalement perdu 2 heures de classe.

La mise en place des 2 heures d'aide aux élèves en difficulté*, combinée à la réorganisation du fonctionnement des écoles commence à produire ses effets sur le terrain : mobilisation des équipes des écoles, discussions, enquêtes et… casse-tête ! Le SNUipp qui a mis en place un dispositif national de suivi a déjà recensé des situations d'une grande diversité tant sur le cadrage que sur les modalités d'organisation. Voici quelques éléments, provisoires bien sûr, sur une quarantaine de départements, sachant que pour un quart, aucune démarche institutionnelle n'avait été entamée. Dans un tiers des départements, les équipes peuvent choisir entre 8 et 9 demi-journées hebdomadaires, avec deux bémols toutefois : l'adoption des 9 demi-journées est dérogatoire (en lien avec un projet) et la question des transports est déterminante. Dans un autre tiers, l'IA impose strictement les 8 demi-journées. De fait c'est sur le positionnement de l'aide que le choix est généralement très ouvert : avant ou après la classe, le midi ou le mercredi matin. Il y a aussi un souci de ne pas voir l'aide se disperser : deux fois une heure (72), 3 fois 40 minutes sur 30 semaines (75), l'un ou l'autre (93). Quant à la ventilation des 60 heures entre l'aide directe et les temps de sa préparation, l'administration fait la sourde oreille ou répond a minima. Une dizaine de départements proposent au moins 6 heures, dont 5 donnent au moins 15 heures pour l'organisation de l'aide.

Le SNUipp a organisé un grand nombre de réunions dans les départements avec les enseignants, les parents, il a rencontré aussi les élus. Les expressions sont parfois contradictoires entre le respect du libre choix des conseils des maîtres et le besoin d'une certaine harmonisation. Et puis il y a beaucoup d'interrogations concrètes. Que

deviennent les études surveillées ? Quelle place pour les Rased ? Les circulaires ont apporté des précisions sur les services des IMF et les décharges des directeurs, des décisions bien en deçà des attentes et qui suscitent de vives réactions. Et puis comment faire cette aide individualisée ? Avec quels élèves ? Seulement ceux qui ont un PPRE ? Ou seulement pour des difficultés moyennes ou passagères, en écartant les élèves en grandes difficultés ? Sur la base de quelles évaluations ? Là encore les stratégies divergent. En tout état de cause, aucune formation particulière pour faire ce travail d'aide individualisée (démarches, outils…) n'est prévue. De plus cette aide va se croiser avec les dispositifs territoriaux et bientôt avec la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif (voir ci-contre).

L'idée de se donner un délai avant de répondre aux injonctions rejoint celle aussi exprimée de prendre le temps indispensable pour l'organisation et la préparation de l'aide aux élèves à l'école.

Michelle Frémont

*Voir décret et circulaire sur le site du SNUipp.

L'accompagnement éducatif

Prévu le soir après la classe, sous la responsabilité de l'école, il offrira trois types d'activités, selon une circulaire du 5 juin 2008 : soutien scolaire, pratique sportive, pratiques artistique et culturelle. Obligatoire dès cette année dans l'éducation prioritaire, il sera étendu à toutes les écoles en 2009 (voir page 26 sur les ZEP).

Livret de compétences, de l'expérimentation à la généralisation

L'expérimentation du livret de compétences touche à sa fin. Le ministère a prolongé la période de recueil des données jusqu'au 15 juin, les premières synthèses des écoles ont été réalisées par les équipes de circonscription. La circulaire de rentrée indique que cette expérimentation sera suivie par *« l'élaboration d'un livret scolaire national dans le courant de l'année scolaire 2008-2009 »*. Renseignement pris au ministère, le livret de compétences revu et corrigé devrait arriver dans les écoles avant la fin de l'année civile 2008 afin de pouvoir être rempli en fin d'année scolaire. Les nouveaux programmes devraient aussi avoir une incidence sur la forme du livret afin de rendre plus lisibles les liens entre les compétences du socle et les programmes. Pour le collège, l'année 2008-2009 sera encore une année d'expérimentation. Le SNUipp recueille les remontées des circonscriptions afin d'élaborer une synthèse et de porter la parole des enseignants.

Le questionnaire des évaluations CM2 retoqué

Dans le cadre de l'expérimentation des évaluations CM2, la partie 4 du questionnaire a soulevé de nombreuses réactions. La mention de la date de naissance ne respectait pas l'anonymat, certaines questions étaient intrusives (pays de naissance), orientées (une seule réponse pour certains items), voire plus que maladroites, sa validité scientifique était largement questionnable…

Interpellé par le SNUipp, le ministère a finalement pris la décision de ne pas faire remplir par les élèves cette partie 4 contestée.

Programmes
Le rejet du CSE

C'est avec une solennité exceptionnelle que les organisations syndicales et les parents d'élèves ont détaillé leur argumentation lors du CSE du 22 mai, avant de voter clairement contre les programmes de l'école primaire : 38 voix contre, 9 pour, 3 abstentions, 1 refus de vote. Quel contraste avec le consensus de l'élaboration des programmes de 2002 ! Les critiques ont été aussi virulentes sur la forme que sur le fond. Les interrogations sur l'absence d'évaluation des programmes de 2002, sur la non prise en compte de l'avis des enseignants, des formateurs et des chercheurs, n'ont été suivies d'aucune réponse. Comment ne pas être en colère quand le ministre, contre toute évidence, déclare que les synthèses des consultations, en ligne sur le propre site du ministère, lui sont favorables alors qu'elles disent explicitement le contraire ? Comment est-il possible de justifier ces programmes par les résultats aux évaluations internationales alors que les enseignements que tous les experts en tirent préconisent des orientations inverses ?

Les organisations ont dénoncé la supercherie du discours sur *« le retour aux fondamentaux »* et souligné l'appauvrissement qui résultera de la suppression simultanée des heures *« du samedi matin »* et de l'alourdissement des programmes. Les critiques venues de tous les horizons ont porté quelques fruits : indications générales sur la résolution de problèmes en mathématiques, apprentissage de la lecture en CP (et non en GS), référence à *« la main à la pâte »*, etc. Mais sur le fond, c'est bien la liberté pédagogique qui est menacée et les quelques modifications et habillages consentis par le ministère n'ont en rien changé la philosophie du texte :

Si le ministère a indiqué que les documents d'accompagnement actuellement en vigueur ne pourront plus être utilisés, le SNUipp, au contraire, appelle les enseignants à continuer à s'en servir, quand cela leur semble nécessaire, dans le cadre justement de la liberté pédagogique.

Si l'ensemble des organisations a demandé le retrait du projet, le SNUipp, pour sa part, a de plus rappelé avec force qu'il serait au côté des enseignants qui cherchent, innovent, et placent la réussite des élèves au cœur de leurs pratiques.

Daniel Labaquère

Direction d'ecole,
les dossiers s'empilent sans gain de temps

Décidément le protocole *« direction d'école »* n'aura rien résolu de ce dossier que le ministère s'est empressé d'enterrer. Cette année aura prouvé à quel point les charges des directrices et directeurs se sont alourdies et complexifiées au fil du temps et combien leur temps de décharge reste insuffisant. Les réformes gouvernementales, de la réorganisation de la semaine scolaire à la mise en place des stages de remise à niveau, sont venues s'ajouter aux différents dossiers qui occupaient déjà les bureaux en fin d'année. Réunion exceptionnelle des conseils de maîtres, des conseils d'école, liste des élèves pouvant relever des stages, organisation de l'accompagnement éducatif en ZEP… La liste s'est allongée et le temps ? Le ministère a attribué quelques heures de décharge prises sur les 60 heures d'aide aux élèves en difficulté : direction de 3 à 4 classes, décharge de 10 heures, directions de 5 à 9 classes décharge de 20 heures, direction de 10 à 13 classes décharge de 30 heures, direction d'école de plus de 13 heures décharge de 60 heures. Conclusion les écoles de moins de 3 classes (25 % des écoles) n'ont toujours rien. Dans certains endroits, les directeurs qui étaient encore déchargés à 25 % (6 heures + 3 heures toutes les trois semaines) sont moins déchargés qu'avant… Quant aux EVS d'aide à la direction, petit à petit les contrats arrivent à leur terme et trop souvent ne sont pas renouvelés.

Alors que le premier mouvement est terminé dans beaucoup de départements, le nombre de directions vacantes continue à indiquer que la direction d'école doit être repensée.

Le SNUipp rappelle ses revendications d'un temps de décharge pour toutes les écoles y compris les plus petites, et continue d'intervenir auprès du ministère sur ce sujet afin que la situation de la direction d'école soit revue dans son ensemble.

Lydie Buguet

HANDICAP : LA LOI BUTE SUR SON APPLICATION

La conférence nationale sur le handicap a marqué les trois ans du vote de la loi de 2005. Un bilan qui montre le manque de volonté et de moyens pour décliner sur le terrain les ambitions affichées.

Dossier réalisé par
Lydie Buguet,
Michelle Frémont,
Pierre Magnetto

« *Dix mille élèves handicapés supplémentaires seront accueillis à la rentrée 2008 en milieu ordinaire* », c'est ce qu'a annoncé Xavier Darcos mardi dernier. Une annonce qui mériterait des explications quant aux modalités et moyens requis, mais le ministre en est resté là. Il a aussi indiqué que le nombre d'Unités pédagogiques d'intégration (UPI), les structures d'appui à l'intégration scolaire des adolescents dans les collèges et lycées, serait porté de 1 239 à 2 000 en 2010, avec « *un effort, sur les lycées professionnels* ». Vraie fausse annonce puisque cette mesure avait déjà été annoncée par son prédécesseur…

Ces propos ont été tenus lors de la conférence nationale du handicap, au cours de laquelle le chef de l'Etat a annoncé la création de 50 000 places d'accueil en cinq ans et, une réforme de l'allocation adulte handicapé qui permettra à chaque personne concernée d'avoir accès « *aux aides nécessaires à son insertion professionnelle* ».

Cette conférence se déroulait conformément à la « *loi pour l'égalité des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées* » votée en 2005 qui prévoit un bilan tous les trois ans. Ce texte, que le président du conseil national consultatif des personnes handicapées Jean-Marie Schleret estime être « *une grande loi* » parce qu'il « *affirme le droit commun pour tous sur la base des deux grands principes de la compensation et de l'accessibilité* » (lire page 19), comporte aussi un volet essentiel, celui de l'emploi. Sur ce plan, la fonction publique et particulièrement l'Éducation nationale sont à la traîne. 6 % des emplois devraient leur être réservés dans le public comme dans le privé, dans la réalité le taux est de 3,7 % pour la fonction publique d'Etat, avec de fortes disparités selon les ministères, et de 3,17 % au MEN (lire page 18).

Sur le terrain, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) constitue le centre du dispositif d'accueil. C'est le lieu où se croisent et se coordonnent tous les acteurs et professionnels. Mais de fortes disparités sont constatées d'un département à l'autre, en fonction de l'engagement des différents intervenants. À tel point que des modifications d'organisation et de fonctionnement sont nécessaires. À l'Éducation nationale le degré d'intervention dépend du bon vouloir ou du degré de sensibilisation de l'IA, mais aussi des moyens dont il dispose.

> « Un tel projet suppose que tous les professionnels soient préparés à sa mise en œuvre »

C'est à la MDPH que se concrétise une des grandes avancées de la loi de 2005 : « *le projet de vie de la personne* ». « *Un tel projet suppose que tous les professionnels soient préparés à sa mise en œuvre par une formation portant aussi bien sur le savoir, le savoir-faire, le savoir-être que, et surtout, le savoir être ensemble car l'action est de plus en plus pluridisciplinaire* » souligne François-Richard Joubert, le vice-président des CREAI (lire page 16), à propos des personnels ayant à travailler aux côtés des personnes handicapées. À l'école, indiscutablement, on est loin du compte tout autant pour la formation initiale que continue. La plupart

Photos extraites du DVD gratuit *« Au-dessous des nuages »* réalisé par l'Association la souris verte et la Cuisine aux images. Ce documentaire de 6 films est à destination du jeune public, pour parler du handicap, de la différence, de la diversité. À utiliser sans modération.
http://enfantdifferent.org/audessusdesnuages/Site/audessusdesnuages.html

des IUFM consacre à la première un module de 3 heures basé sur les aspects institutionnels de la loi. Quant à la formation des enseignants spécialisés, elle stagne, voire elle baisse: 1961 départs en FC en 2005, 1842 en 2007…

La *« professionnalité »* de l'école dans l'éducation des élèves en situation de handicap se construit aussi avec les AVS. Leur intervention est cohérente avec le texte, mais leur situation ne l'est toujours pas. Leur nombre reste insuffisant (lire page 18). La question de la pérennisation de leurs postes précarisés et celle de leur formation, restent posées. Et puis l'administration les gère davantage comme des crédits pédagogiques que comme une ressource éducative. Le parcours scolaire des élèves ne s'arrête pas à la fin du CM2. Pour le collège le ministère annonce une hausse du nombre d'UPI et une meilleure répartition géographique. Leur travail est indispensable au continuum du parcours scolaire des adolescents (lire pages 16 et 17). Les promesses réitérées de Xavier Darcos doivent être suivies d'effets.

Et puis, le principe de l'accessibilité fortement affirmé par la loi a bien du mal à se mettre en place. Sur le plan de l'accès physique aux écoles, les normes ne sont pas encore établies et les coûts sont de toute façon élevés. Sur celui de l'ergonomie, des matériels, des techniques éducatives, des nouvelles technologies, beaucoup reste à faire. Mardi dernier, le ministre de l'éducation nationale n'a pas éclairé la lanterne des enseignants. *« Il y a beaucoup de déclaratif, il a réaffirmé des choses prévues par la loi mais on reste sur notre faim en terme de mesures concrètes »* affirmait mardi Arnaud de Broca, le président de la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés). Un constat qui vaut aussi pour l'école.

À QUAND LA RÉALISATION CONCRÈTE DES AMBITIONS ?

106 974 enfants handicapés étaient scolarisés en 2003-2004, 155 000 en 2007 entre ces deux dates la loi sur le handicap a été votée. Cette augmentation a demandé un effort évident de la part des équipes enseignantes qui ont fait preuve d'engagement et de professionnalisme. Pour le SNUipp, l'investissement institutionnel n'est pas à la hauteur que ce soit en terme de formation, d'accompagnement, de moyens financiers mis en œuvre. Les départs en formation spécialisée stagnent. Pourtant, pour exemple, 40 % d'enseignants en CLIS sont aujourd'hui encore sans formation. Dans les classes ordinaires, la formation initiale et continue reste largement insuffisante. Des formations communes aux différents acteurs nécessaires pour mettre en œuvre la coopération entre le milieu ordinaire et le secteur médico social sont quasi inexistante. Concernant les AVS, il est nécessaire de sortir du dispositif précaire actuel de l'accompagnement. Il faut pérenniser les emplois et réfléchir à la définition de ces nouveaux métiers.

TOUT

« Un changement d'attitude qui impose de nouvelles aptitudes. »

François-Richard Joubert
Vice-Président de l'Association Nationale des CREAI (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées)

La Loi de 2005 stipule que tous les professionnels de ce secteur doivent être formés. De quel type de formation parle-t-on ?

Cette loi dite *"pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"* modifie profondément notre politique médico-sociale, tant par le fait qu'elle apporte, enfin, une définition du handicap (art. 2) que par ses points forts autour des concepts tels que compensation du handicap et accessibilité *"aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et le maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie"*. Un tel projet suppose que tous les professionnels soient préparés à sa mise en œuvre par une formation portant aussi bien sûr le savoir, le savoir-faire, le savoir être que, et surtout, le savoir être ensemble car l'action est de plus en plus pluridisciplinaire. Savoir prendre en compte *"le projet de vie de la personne"* suppose ajouter l'écoute au regard porté sur la personne : important changement d'attitude qui impose de nouvelles aptitudes.

Quel regard portez-vous sur la situation dans l'Éducation Nationale ?

Scolariser tous les enfants et adolescents en situation de handicap : tel est le projet. Le mener à bien, commande de fortes inflexions tant dans la formation initiale que continue. L'offre de formation, à mon avis actuellement insuffisante, doit rapidement se développer et comporter des moments partagés avec les partenaires de la scolarisation. Certains modules du CAPASH doivent-ils passer dans la formation initiale ? S'il est difficile de penser que l'on pourrait préparer, instantanément, tous les enseignants à accueillir tous les élèves handicapés, il est urgent de les préparer à rencontrer la différence, à savoir la regarder pour voir au-delà.

Quelle piste se dégage du côté d'autres professionnels ?

Sous l'impulsion de Valérie Létard, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité, un travail s'organise autour d'un *"plan métier"* du champ social et médico-social. Les travaux tardent à s'organiser autour d'une ébauche présentée au CNCPH. Tous les professionnels du secteur sont, également, concernés. Suffira-t-il de les préparer à de nouvelles pratiques commandées par de nouvelles modalités d'intervention et de prise en compte des besoins et aspirations des personnes handicapées, ou faudra-t-il, même, aux limites de ces nouvelles pratiques, définir de nouveaux métiers ? La question se pose. La réflexion s'impose avec les enseignants partenaires de plus en plus privilégiés.

À Auch, les partenaires de l'UPI du collège Carnot se sont réunis pour réfléchir aux parcours scolaires et de formation des jeunes. Une réflexion qui consolide le travail déjà mis en place au sein du collège.

Salle 108, 1er étage. Pour quiconque cherche l'UPI (unité pédagogique d'intégration) du collège Carnot d'Auch dans le Gers, rien de plus facile, elle est au centre de l'établissement. *« La classe, c'est le camp de base, explique Christine Alibert enseignante de l'UPI. C'est à partir d'ici que les élèves intègrent les classes des collégiens du même âge. »* Ils sont 10, âgés de 11 à 14 ans et souffrent de déficience intellectuelle et de troubles cognitifs. Leur emploi du temps *« cousu main »* se découpe entre-temps d'intégration dans les classes, temps au sein de l'UPI et interventions d'autres partenaires (SESSAD, orthophoniste, stage en établissements…). Les enfants sont intégrés dans les classes, seuls, avec l'enseignante ou avec Irla Schnible, l'AVS co de la classe, pour les cours d'arts plastiques, d'EPS, de musique mais aussi de technologie, d'Histoire-Géographie et de mathématiques selon les envies et les capacités. *« Les professeurs de collège sont partie prenante de l'ouverture de l'UPI sur le collège. Quatre d'entre eux ont d'ailleurs passé le 2CA-SH »* ajoute Christine Alibert. L'UPI Carnot existe depuis 2001. Il en existe deux autres dans le département à Eauze et à l'Isle Jourdain. À la rentrée, la quatrième ouvre dans un collège voisin à Auch. Car la demande existe, la liste d'attente est longue et la création de la nouvelle structure ne l'a pas épuisée. La loi sur le handicap de 2005 n'a fait que rendre encore plus naturelle l'existence de ces dispositifs d'intégration qui donnent un autre espace pour les parcours

AUCH
AUTOUR DE L'UPI

scolaires de ces élèves. Pour chaque enfant, il faut trouver des réponses, des cursus qui s'articulent de façon progressive. Tous les élèves de l'UPI Carnot arrivent des différentes CLIS du département mais pour être accueillis ils doivent *« disposer d'une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives »* comme le précise une petite plaquette que l'enseignante a réalisée pour les parents et les enseignants du collège. Pour un des élèves, la scolarisation en UPI ne se fait qu'à mi-temps. Il est au collège le matin et l'après-midi il est accueilli dans un établissement spécialisé qui seul peut lui prodiguer les soins dont il a besoin. Pour Fabienne Vayrette, conseillère pédagogique ASH, *« les parcours de scolarité, qui amènent les enfants d'un établissement à l'autre, imposent un travail en cohérence de chacun des professionnels »*. Une exigence qui a amené les différents partenaires de l'UPI Carnot à monter un groupe de travail pour questionner ces parcours. SEGPA, SESSAD, IME, IMpro, enseignante référente, RASED, UPI, conseillère pédagogique, tous ces dispositifs et personnels étaient représentés. *« Ces rencontres ont été intéressantes à bien des titres. Cela nous a permis de recenser les offres de formation existante, de définir les spécificités de chacun mais aussi de façon plus informelle de mieux connaître les savoir-faire de chacun »*. Quatre réunions se sont tenues dans l'année. Le bilan sera transmis aux autres UPI du département avec des exemples d'outils, de conventions type entre établissements… Cependant, dans un département rural comme le Gers, les structures ne sont pas nombreuses, certains handicaps ne sont pas pris en charge et la question des distances entre établissements est problématique notamment pour rencontrer les parents. Pour Christine Alibert, ces réunions ont permis d'imaginer de vive voix les accueils en stage des élèves de sa classe en SEGPA ou en IMPro. *« Il n'existe rien de comparable pour une liaison avec les collègues de Clis, regrette-t-elle, ces temps de concertation méritent d'être formalisés »*. Pour l'heure, Christine propose des orientations pour certains de ces élèves. L'un d'entre eux partira à la rentrée en IMPro. *« Je l'ai visité, raconte-t-il, le matin je suis allé en atelier pour construire des maisons, j'ai aussi travaillé le bois. »* Aujourd'hui, dans la classe, il travaille à corriger seul l'épreuve blanche du CFG auquel il s'est essayé avec succès. Pendant ce temps, Christine avec d'autres élèves travaille la soustraction tandis que deux autres sont sur les ordinateurs de la classe à résoudre des problèmes avec Irla. Car la mission de Christine c'est aussi assurer un soutien pédagogique adapté aux potentialités des élèves principalement dans la maîtrise de la langue et en mathématiques. Mais bientôt, une classe de 6ème dans laquelle deux élèves de l'UPI suivent certains cours frappe à la porte. Les élèves viennent visiter l'exposition réalisée par la classe dans le cadre d'un projet sur l'Europe auquel 27 classes de l'établissement ont participé. Les deux élèves qui intègrent la classe présentent le travail, un exercice difficile qu'elles réalisent avec timidité mais volonté devant des élèves volubiles et remuants. Un gage de naturel !

Glossaire

UPI : Unité pédagogique intégrée (collège)
SESSAD : Service d'enseignement général et professionnel à domicile
2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2d degré)
IME : Institut Médico-éducatif
IMpro : Institut Médico-professionnel
CFG : Certificat de Formation Générale

Effectifs

-Environ 125 000 jeunes environ sont sous la responsabilité d'établissements sanitaires et médico-sociaux.
-Les effectifs de Clis ont diminué du fait de la résorption des effectifs issus des classes de perfectionnement (de 61 600 en 1990-1991 à 37 669 en 2006-2007).
-9 400 élèves sont scolarisés dans 1 243 UPI (collège, lycée général ou professionnel). Il est prévu 2 000 UPI dans 2 ans.

Pour une école accessible

Pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), une commission de l'accessibilité sera chargée, dans chaque collectivité territoriale, des diagnostics et de la mise en œuvre. Une lourde charge pour les communes, même si les normes seront a priori moins contraignantes pour les écoles (textes en cours de rédaction). Une étude* de janvier 2007 estimait à 130 000 euros le coût moyen par école.
L'accessibilité à l'école touche tout à la fois l'espace (taille de la classe, facilité des déplacements, sécurité), les matériels (éclairages, mobiliers, matériels pédagogiques adaptés…), les techniques éducatives, l'environnement humain de l'école… La coopération avec les équipes de professionnels de l'aide – éducateurs, enseignants spécialisés… - a aussi un double objectif, celui d'aider l'enfant à s'adapter à son environnement et celui d'aider l'école à répondre aux besoins de l'enfant.
Emblématiques de l'accessibilité de l'école, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) exercent un travail d'accompagnement et de médiations entre l'enfant et sa famille d'une part, et les milieux scolaires et éducatifs de l'autre. Sans oublier un acteur majeur introduit par la loi, l'enseignant référent, qui aide l'école à concevoir le Projet Personalisé de Scolarisation (PPS) et est le garant du parcours scolaire du jeune.
L'enjeu porte aussi sur les pratiques scolaires qui doivent évoluer. Ainsi les aménagements d'épreuves (tiers temps ou autres), prévus uniquement pour les examens officiels, devraient être appliqués à toutes les épreuves de contrôle continu ou aux évaluations faites couramment en classe. Les nouvelles technologies sont aussi un facteur d'accessibilité important autant du point de vue matériel, que de celui des contenus d'enseignement et des usages pédagogiques (logiciel pour l'enseignement de la géométrie à des jeunes avec un déficit visuel par exemple). En ce sens l'accès aux ressources et la formation, pourtant jugés comme essentiels, sont trop souvent absents.

* diligentée par Accèsmétrie, Dexia, l'Apajh et la Fédération française du bâtiment

Des enseignants handicapes ?

Le taux d'emploi de personnes handicapées dans l'éducation nationale s'élève à 3,1 % au lieu des 6 % prévus par la loi. Plusieurs explications à ce mauvais chiffre peuvent être avancées. Il y a peu d'handicapés au niveau de la licence or l'éducation nationale est composée à 80 % de professeurs. Par ailleurs, les concours ont souvent constitué un obstacle (épreuves d'EPS par exemple). C'est pour cela que la FSU a signé le protocole sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, qui permet le recrutement par voie contractuelle. 100 postes de contractuels ont été créés dans le 1er degré l'année passée. Cependant, les choses n'avancent pas beaucoup. Aurait-on peur de devoir faire face à des dépenses pour l'accompagnement, l'assistance des personnes ? Déjà, de par son mauvais taux d'emploi, l'EN devrait verser plusieurs millions d'euros au Fonds d'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'Etat. Or, depuis 2 ans, elle ne verse pratiquement rien, car elle a obtenu de l'assemblée nationale un amendement lui donnant droit de déduire de sa contribution… les salaires des AVS, au titre de *« l'effort fait pour la scolarisation des élèves handicapés »*.

Combien d'élèves en situation de handicap à l'école ?

89 000 élèves en 2002, 106 974 en 2003-04, et à la rentrée 2007, 160 000, soit une augmentation de + 20 % par rapport à 2005 ! Le nombre de jeunes non scolarisés, déscolarisés, ou plus généralement sans solution, est estimé entre 10 000 et 20 000.

Accompagnement par les AVS

À la rentrée 2007, 2 700 AVS-i se sont ajoutés aux 4 827 AVS-i et aux 1 626 AVS-co (pour les Clis et les Upi), ainsi qu'aux 7 185 personnes en contrats précaires (emplois de vie scolaire), pour l'accompagnement de 30 000 élèves qui en ont bénéficié de quelques heures jusqu'à plein-temps.

Enseignants référents

Au nombre de 1 100 en 2005, ils sont 1 250 en 2008, un nombre encore très insuffisant. Quelques postes sont occupés par des enseignants non spécialisés. Ils ont en charge un nombre de dossiers qui varie de 150 à plus de 300 ! Et leurs conditions de travail (durée, amplitude annuelle, défraiement, équipement, formation), comme l'étendue de leurs missions, sont très disparates selon les départements.

« VOIR CE QUI EST POSITIF ET CE QUI NE MARCHE PAS »

Jean-Marie Schleret analyse le bilan de l'application de la loi handicap de 2005.

Que penser de cette loi 3 ans après ?

En dépit de toutes les critiques, c'est véritablement une grande loi, inscrite de manière indélébile dans le socle républicain. La loi de 1975 visait surtout à protéger les personnes handicapées. Là, ce n'est plus une loi *« en faveur de »*, c'est une loi dite d'inclusion qui affirme la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : leur place est au cœur de la société, au milieu de tous. De plus, pour la première fois, il y a une définition complète du handicap. Le terme de *« en situation de handicap »* n'a pas été retenu mais parler de la *« personne »* handicapée plutôt que du *« handicapé »* n'est pas encore acquis ! Cette loi affirme le droit commun pour tous sur la base des deux grands principes de la compensation et de l'accessibilité.

Où en est-on de la mise en œuvre de ces principes ?

C'est là qu'il faut voir ce qui est positif, ce qui ne marche pas et ce qui nous attend en terme d'efforts à poursuivre. La compensation est à double versant. La compensation individuelle se fait sur la base nouvelle qu'est le projet de vie de la personne qui, pour les enfants, inclut le projet personnalisé de scolarisation. Projet à partir duquel se met en œuvre le plan de compensation avec toutes les aides techniques et humaines, pour tous les types de handicap, y compris le handicap psychique. Le deuxième versant institutionnel doit permettre d'avoir les outils pour répondre aux besoins, attentes et évolutions. Comme par exemple au niveau de l'école en lien avec le secteur médico-social, et éventuellement les prises en charge plus lourdes, et tout ce qui va avec en terme de transport, logement, vie familiale et sociale… S'il manque un élément, si l'édifice est bancal, la belle conception d'égalité, de citoyenneté et de fraternité ne marche pas. Là il y a beaucoup à dire. Les MDPH[1] sont complètement engorgées (80 000 dossiers en souffrance dans le 93, 2 000 à 3 000 dans le 54). Il y a beaucoup d'insuffisances : problèmes d'équité entre les départements, absence de coordination et de lisibilité entre les différents schémas départementaux (équipements et services scolaires/médico-sociaux/sanitaires/…). Les fonctionnements et l'organisation institutionnelle sont à redéfinir.

Et du côté de l'accessibilité ?

L'accessibilité, c'est l'accès à la vie en société en général et pas seulement l'accès aux bâtiments. C'est un changement de regard qui doit s'exercer au niveau le plus proche, celui des collectivités territoriales, sinon cela ne sera pas gagné. Tous les domaines sont concernés (emploi, transport, logements, loisirs, culture, sport…). D'ici 2015 tous les établissements devront être accessibles dans le secteur de l'enseignement. Les diagnostics commencent à peine dans les universités. On peut constater que les règles d'évacuation, non revues pour certaines depuis 30 ans, motivent encore des refus de scolarisation. Depuis le 7 décembre dernier, un décret a étendu les compétences de l'observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement et un guide a été édité. Mais l'accessibilité ne se définit pas seulement en termes matériels. À l'école, elle est aussi pédagogique, avec les accompagnements nécessaires. C'est indissociable. Ainsi en même temps que la création des unités d'enseignement dans les services et établissements médico-sociaux, les textes visant la coopération entre les secteurs scolaire et médico-social seront mis en œuvre à la rentrée 2008. Mais il reste que les difficultés d'accès à l'école renvoient beaucoup au manque d'AVS et à leur formation insuffisante : sans ces deux garanties, on risque de voir apparaître une attitude inverse, celle du rejet.

Entretien avec

Jean-Marie Schleret

Président du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Quelle est la première urgence ?

Les ressources. Elles ne sont pas au rendez-vous. En mars les 30 000 manifestants, *« ni pauvres ni soumis »* ont exprimé un sentiment de trahison et tiré le signal d'alarme. Les revenus ne sont pas revalorisés en temps et heure et personne ne veut d'un revenu d' *« insertion »* pour les personnes handicapées. Les propositions de calcul de ressources doivent se fonder sur de véritables revenus d'existence.

[1] Maisons départementales des personnes handicapées

INFORMATIQUE

SUITE BUREAUTIQUE POUR LES ENSEIGNANTS

Microsoft fait une offre à tous les enseignants. Jusqu'à la rentrée 2008, le site www.officepourlesenseignants.fr, conçu avec Nathan, Hachette, France 5 et iTop, propose librement des documents pédagogiques élaborés par des enseignants autour de l'utilisation d'Office 2007. Vidéos, documents numériques classés par discipline sont ainsi disponibles. Sur ce même site, les enseignants pourront à partir du 18 juin télécharger gratuitement le pack office professionnel 2007 à leur domicile. Il suffit pour cela de posséder une adresse électronique académique active qui réceptionnera la clé de validation du logiciel. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un accord signé avec le ministère de l'Éducation nationale en 2003. La démarche ne se veut pas gratuite pour rien. L'éditeur se donne ainsi les moyens de lutter contre la concurrence des logiciels libres. Pour rappel, OpenOffice propose des logiciels, des tutoriels et des ressources gratuites aux enseignants et aux enfants depuis 1998.

http://www.officepourlesenseignants.fr
http://scideralle.org

ARTS

NANTES EXPOSE SES CHAISES

Quand l'objet du quotidien devient source d'expression artistique. C'est tout le sens des projets menés par des classes de Loire-Atlantique qui ont présenté leurs œuvres, le 17 mai dernier, lors des rencontres d'art amateur *« les belles chaises »* à Nantes. Ce jour, les chaises installées dans la rue s'exposent comme autant de support à des tableaux, des sculptures, des peintures, des poèmes ou des photos,… Les élèves de CE2 de l'école Jean Moulin ont exploré l'objet tour. Dans ce quartier en ZEP en complète rénovation urbaine, *« c'était l'occasion pour les enfants d'exprimer leurs regards, leurs émotions sur un environnement quotidien en plein bouleversement, des tours détruites étage par étage aux nouvelles qui se dressent »* témoigne Maud Lambert, la maîtresse. Les élèves ont bâti des tours en kapla, d'autres en vaisselles plastiques colorées. Chaque œuvre donnait l'occasion de se questionner sur la technique, les matériaux à utiliser, la manière de réaliser chaque production. Chacun a ensuite utilisé des mots écrits en grosses lettres de couleur pour exprimer ses ressentis, ses impressions. La guirlande de mots s'est ainsi exposée sur les tours construites avec des chaises lors de l'exposition. L'enseignante loue l'aide et le partenariat dont elle a bénéficiés. D'une part, le projet est né suite à une action de formation menée par Pierre Reynert, CPC en arts visuels. *« Cela nous a permis d'amorcer la réflexion et de lancer des pistes de travail et une démarche pour travailler sur l'objet en art »* se réjouit Maud. D'autre part, une fois le projet monté, artistes et étudiants de l' Erban (École Régionale des Beaux-arts de Nantes) sont intervenus auprès des enfants dans les classes pour les aider à réaliser leur production.

http://www.erba-nantes.fr/

RECHERCHE

UNE TELE SUR LE NET

L'Université Louis Pasteur de Strasbourg a mis en ligne *Utv*, une chaîne de télévision locale, sur internet. Son objectif est de *« faire connaître le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et plus largement de la culture scientifique et technique »*. Une série de vidéos est consacrée aux sciences de l'éducation sous le chapitre *« Enjeux de l'éducation et de la formation au 21ème siècle »*. La plupart des émissions sont construites autour d'une table ronde qui permet à plusieurs intervenants de faire le point sur des sujets tels la formation des enseignants, la mixité en questions, la famille dans tous ses états, l'école primaire en Europe… On notera par ailleurs une conférence d'André Giordan, professeur à l'université de Genève, sur *« Que sera l'école en 2050 ? »*.

http://utv.u-strasbg.fr/series.asp?idSerie=37

« Nous avons été conduits à constater, après d'autres, que la catégorie sociale d'appartenance du parent n'est pas sans rapport avec sa manière d'être à l'école. Pour autant, cette appartenance n'en épuise pas l'analyse. »

Martine Kherroubi
maître de conférences en sociologie de l'éducation

EXPERIMENTATIONS

UNE BIBLIOTHÈQUE SUR EDUSCOL

Les expérimentations pédagogiques se mettent en lumière sur Eduscol, le site du ministère. Depuis le début du mois, il est possible de consulter une bibliothèque qui répertorie toutes les initiatives pédagogiques innovantes en école maternelle et élémentaire. Un moteur de recherche permet de sélectionner un ou plusieurs critères : selon les académies, ou un thème de travail allant de l'évaluation, à l'aménagement du temps en passant par l'interdisciplinarité et l'EDD, l'histoire des arts….

http://eduscol.education.fr/D0216F/bdd_accueil.php

PROJET EDD

LE CLIMAT À L'ETUDE

Le réchauffement climatique expliqué aux enfants. Telle est l'ambition affichée par l'outil pédagogique *« Le climat, ma planète et moi »*, proposé par La main à la pâte aux enseignants de cycle III, en partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et La cité des sciences et de l'industrie. Ce projet d'Éducation au développement durable (EDD) développe une approche pluridisciplinaire : sciences, histoire, géographie, mathématiques, instruction civique… Il s'inscrit également dans l'esprit de La main à la pâte en mettant l'élève en activité par le questionnement, l'étude documentaire, l'expérimentation et le débat. Réalisable en six semaines à l'école, il a pour objectif de sensibiliser les élèves aux mécanismes du changement climatique, ses origines naturelles ou humaines et ses conséquences sur la santé et la biodiversité. Un document complet avec guide pédagogique, témoignages, partenariats possibles, synthèses des projets déjà montés est téléchargeable sur le site de La main à la pâte.

http://www.inrp.fr/lamap/climat

COMMISSION SHOAH

AU RAPPORT

Le groupe de travail sur la mémoire de la Shoah vient de remettre son rapport à Xavier Darcos. Sa présidente Hélène Waysbord-Loing, Inspectrice générale installée par le ministre conclut que l'idée de départ de Nicolas Sarkozy que chaque élève de CM2 se voie confier la mémoire d'un enfant victime de la Shoah *« n'était pas adaptable au monde éducatif »*. La commission composée de personnalités comme Simone Veil, Claude Lanzmann ou Serge Klarsfeld a abandonné toute idée de parrainage individuel. Elle produit ainsi un document qui se veut *« opérationnel »*. Celui-ci présente des outils pour aider les enseignants à la mise en place d'un enseignement privilégiant le travail collectif des élèves sur tous les enfants de la Shoah, disparus, cachés, témoins. Pour la présidente de la commission, *« il s'agit de construire un vrai projet pédagogique autour de trois pistes : un travail historique, des références civiques et une médiation par l'art »*. Un portail internet devrait voir le jour dans le but de *« vulgariser les sources et les références »*. Le travail de la commission devrait être publié au BO. Mais *« ce ne sera en aucun cas une injonction »* assure sa présidente.

Laetitia Bonnet

PORTRAIT

Laetitia Bonnet est professeure des écoles, en échange de poste en Allemagne.

C'est un peu par hasard que Laetitia s'est retrouvée en Allemagne il y a 2 ans : un prof d'IUFM dans les Vosges qui fait du démarchage pour un échange franco-allemand car il n'y a pas de candidat… et la voilà partie. Cette première année s'est passée de façon *« conventionnelle »* si l'on peut dire, à enseigner le français une heure par semaine à toutes les classes de l'école, de la 1ère année (CP) à la 4ème (CM1). Même si la découverte d'un nouveau pays et d'un nouveau système lui ont beaucoup apporté, Laetitia a trouvé cette course entre les classes et les élèves particulièrement *« sportive »*.

Deux ans plus tard, la voilà repartie. Mais cette fois Laetitia est sur un projet de classe bilingue, à l'initiative des parents d'élèves de Karlsruhe, avec deux enseignantes à temps plein dans un CP de 27 élèves, qui font toutes leurs préparations en commun et qui communiquent chacune dans sa langue. Pour Laetitia, les progrès des élèves sont incomparables. *« Même si on ne fait pas de grammaire française, les élèves me répondent avec de petites phrases. Ils n'ont quasiment aucun accent, seulement en m'écoutant parler, et alors qu'ils ne connaissaient aucun mot de français en début d'année. Nous assurons tous les cours à deux et nous nous entendons parfaitement. »* L'expérience se poursuivra l'année prochaine au CE1 alors qu'un nouveau CP bilingue démarrera.

> « Les élèves font déjà de petites phrases, sans accent ! »

Laetitia, qui est maintenant bilingue, a particulièrement apprécié le cadre de l'échange, le fait de conserver son poste, les réunions avec l'ensemble des participants aux échanges, le suivi de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), la prime annuelle… Elle voit arriver la fin de l'année avec nostalgie. Les échanges sont limités à 2 participations et elle est partagée entre le désir de communiquer son enthousiasme et celui de ne pas faire de publicité pour avoir une (petite) chance de *« rempiler »* une 3ème fois !

Daniel Labaquère

MATHEMATIQUES
ECHANGES D'ENSEIGNANTS ENTRE L'ECOLE ET LE COLLEGE

Dans le RAR de Villefranche sur Saône, un enseignant des écoles prend en charge une classe de sixième en maths tandis qu'une enseignante du collège intervient dans les classes de CM2 en géométrie.

Echanger des enseignants entre le premier et le second degré, ce n'est pas fréquent. Pourtant, c'est ce que pratique le Réseau ambition réussite (RAR) de Villefranche sur Saône depuis le début de l'année.

Bernadette Duvauchelle, enseignante de mathématiques du collège Jean Moulin, intervient 5 heures hebdomadaires en géométrie dans les onze classes de CM2 rattachées au secteur du collège. En parallèle, Philippe Rougemont, enseignant des écoles surnuméraires au sein du RAR, prend en charge à l'année une classe de 6ème en mathématiques. Ce projet pour améliorer la liaison entre le CM2 et la 6ème, notamment en mathématiques, a été initié par l'Inspectrice du second degré de mathématiques en lien avec l'Inspectrice de la circonscription.

Au départ, ce passage de l'école au primaire et vice versa ne s'est pas fait sans quelques légères inquiétudes. Bernadette, forte d'une expérience de rallye mathématiques, déjà sur la liaison CM2-6ème, redoutait *« des attentes fortes de la part des enseignants des écoles sur son expertise en géométrie »*. Philippe, qui venait de collaborer avec les enseignants du collège en français sur un projet d'atelier d'écriture l'an passé, envisageait avec un peu d'appréhension *« d'enseigner en sixième »*.

> « Bernadette Duvauchelle, pourra jouer lors de la rentrée prochaine un rôle de passeur entre l'école primaire et le collège »

Au final, ces inquiétudes ont été rapidement levées. L'accueil et les échanges avec les enseignants de CM2 se sont révélés très enrichissants. Bernadette pilote la séance, l'enseignant de la classe participe avec elle à l'aide et à la remédiation individuelle auprès des élèves. L'enseignement des mathématiques au collège a juste nécessité une appropriation de la gestion du temps de classe. Philippe a été surpris en début d'année par *« les horaires beaucoup plus rigides qu'en école primaire, où l'enseignant est plus libre »*. À côté de son implication en sixième, il intervient également dans les écoles de secteur, mais en français cette fois. Il anime des ateliers de production d'écrits pour mettre en place une correspondance entre cinq classes de CM2 et cinq classes de sixième. Tout cela permet à Philippe de connaître non seulement les enseignants de CM2 mais également la plupart des enseignants du collège.

> « Une expérience jugée positive pour l'amélioration de la liaison CM2 /6ème. »

S'il est encore trop tôt pour tirer un premier bilan de cette expérience, notamment de l'impact sur les élèves, à titre personnel, Bernadette et Philippe la jugent positive dans la liaison CM2/6ème. Bernadette a acquis *« une meilleure connaissance des écoles, des enseignants et des élèves de CM2 »*. Elle pourra jouer lors de la rentrée prochaine un rôle de passeur, pour les élèves qu'elle connaît tous, entre l'école primaire et le collège, comme Philippe a pu le faire cette année. Une réflexion est également lancée sur l'uniformisation des outils que doivent s'approprier les élèves et qui peuvent être différents au cycle 3 et au collège, comme le passage de l'équerre de l'école à la *« réquerre »* du collège, conçue pour construire facilement des droites perpendiculaires, des droites parallèles, des médiatrices, des hauteurs…

L'organisation est le seul point négatif soulevé par les enseignants. La mise en place du projet de façon soudaine et sans réelle anticipation matérielle a posé en début d'année à Bernadette *« de grosses difficultés pour dégager des créneaux horaires d'une demi-journée, se concerter et répondre aux attentes des enseignants des écoles… »*. Elle estime être devenue opérationnelle seulement au bout d'un mois. La poursuite de ce projet, normalement à l'ordre du jour l'an prochain, devrait faciliter cette organisation. Cependant, les deux enseignants sont unanimes pour regretter *« le manque de temps, pourtant indispensable, pour préparer les interventions et se concerter avec les écoles »*.

Arnaud Malaisé

Bernadette et Philippe peuvent être amenés à intervenir ensemble lors de certaines activités comme les rallyes mathématiques.

Entretien

« Une meilleure connaissance de ces deux mondes, beaucoup trop étanches l'un à l'autre, est indispensable »

Catherine Taveau

Formatrice en mathématiques
à l'Iufm de Paris

Quelles sont les continuités et les ruptures entre le CM2 et la sixième en mathématiques ?

Il existe actuellement une très grande continuité notionnelle, la classe de sixième aborde très peu de notions nouvelles. En conséquence, un élève de primaire qui a fait la totalité du programme va beaucoup s'ennuyer en sixième du point de vue des contenus, si le professeur de mathématiques ne lui propose pas une complexité dans les problèmes à résoudre.

D'un autre côté, le passage en sixième marque une rupture avec une importance accrue accordée à la quantité et la rapidité des écrits et au travail à la maison qui devient essentiel. L'usage du manuel de mathématiques du collège devient aussi important.

Cela peut surprendre les élèves si les enseignants de primaire ne l'ont pas anticipé. La méthodologie, comment apprendre une leçon par exemple, sera, elle, quasiment absente du collège.

L'objectif de la sixième sera de donner de nouvelles pratiques de travail aux élèves en consolidant les notions acquises en primaire.

Et pour les pratiques enseignantes ?

Paradoxalement, si les contenus sont identiques, les pratiques enseignantes sont différentes. Les enseignants du collège ne voient pas les objets mathématiques de la même manière qu'un enseignant du primaire. Ils seront abordés au collège de façon beaucoup plus abstraite, plus livresque et académique, les activités s'appuyant sur des constructions effectives disparaissent. De fait, même un élève qui fonctionnait bien en primaire, peut se retrouver, selon la culture d'établissement de son collège, face à des pratiques qui peuvent le mettre en difficulté sur des notions qu'il maîtrisait.

Quelles améliorations dans la liaison entre l'école et le collège seraient souhaitables ?

Une meilleure connaissance de ces deux mondes, beaucoup trop étanches l'un à l'autre, est indispensable. Les enseignants du primaire et ceux du secondaire doivent avoir une connaissance mutuelle de leurs pratiques de classe pour améliorer l'articulation entre l'école et le collège. Cette amélioration passe par de la formation continue avec l'apport d'un formateur extérieur pouvant médiatiser et éviter une mise en avant uniforme des pratiques du secondaire exercées par des *« spécialistes »* en mathématiques par rapport aux enseignants polyvalents des écoles.

en ligne

CONSTRUCTION GÉOMÉTRIQUE

Dans le REP du collège Elsa Triolet de Champigny-sur-Marne, les professeurs des écoles en CM2 et de mathématiques en 6ème ont élaboré une progression commune sur les constructions géométriques. Pour chaque notion abordée, un élève de CM2 corrige les exercices de son camarade de 6ème et inversement.

http://www.ac-creteil.fr/zeprep/dossiers/05_sc_cha_somm.html

JARDIN POTAGER

Dans le cadre de la liaison CM2-6ème, les élèves de trois écoles ont conçu avec les professeurs de SVT (sciences et vie de la Terre) du collège de Buzançais un projet autour du jardin potager.

http://wwwphp.ac-orleans-tours.fr/circ36-leblanc/articles.php?lng=fr&pg=107

LECTURE ÉCRITURE

Afin de faciliter l'insertion des futurs collégiens, les professeurs d'école et du collège de Bonnat ont mis en place des actions autour de la lecture et l'écriture, s'articulant autour de lire en fête, de la semaine du livre, du défi lecture et d'un projet d'écriture.

http://www.ac-limoges.fr/IMG/pdf/clg_bonnat_2005.pdf

JOURNAL EN RÉSEAU

Le projet de journal en réseau du secteur de regroupement du collège de Pleaux a pour objectif de maintenir, voire renforcer, les liens entre les collèges et les écoles de ce secteur en œuvrant ensemble autour d'une même action afin de mieux se connaître.

http://www3.ac-clermont.fr/10-15/ressources/auvergne/informer/mag3_1.htm

CRÉATION POÉTIQUE

Le projet de création poétique du RAR du Collège Montaigne de Lormont met en place des relations et des échanges pérennes entre les élèves et les enseignants de CM2 et ceux de 6ème.

http://carec.ac-bordeaux.fr/RAR/montaignelialisonCM26.asp

Littérature jeunesse

LIVRES D'ACTIVITES POUR L'ETE

Quelques livres d'activités sympas pour réjouir la brochette d'enfants qui s'agite sur la banquette arrière de la voiture, ensoleiller les jours de pluie ou se donner le plaisir de faire, ensemble !

L'autre album de photos à dessiner, découper, colorier – P. Estellon – Panama (12 €) Dès 7 ans & tous

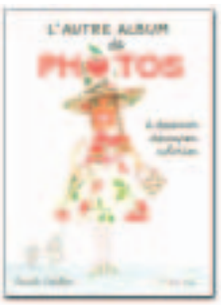

Pascale Estellon renouvelle avec malice l'album à colorier traditionnel. Après Mon premier livre d'activités, Mon album de photos à dessiner et à colorier, voici le dernier né, encore plus fou, plus drôle, plus créatif. Ca décoiffe dès la première photo de Jean Tholance : un chef cuistot goguenard présente sur une assiette une pomme de terre qui se défile en criant au secours… Les soixante pages suivantes proposent des parcours multiples allant crescendo : ajouter, compléter, faire à la manière de, dessiner Madame comme Monsieur à partir d'une paire de ciseaux, créer sa collection de paires de lunettes, inventer la couverture d'un roman de pirate à partir de 5 éléments, découper des vêtements pour habiller les légumes à l'occasion des noces de la carotte et de l'aubergine… Une courte suggestion suffit pour que les jeunes lecteurs rivalisent d'audace et d'inventivité…

Créations du monde – D. Glachant – Casterman (16,75 €) 5 décembre ans

Une occasion de créer, tout en découvrant quelques éléments d'autres cultures. Chaque objet est resitué dans son contexte d'origine. Accroche-rêve indien, qui laisse passer les beaux songes et piège les cauchemars, totem, poupées de doigts taillées dans un gant de caoutchouc et toutes prêtes à raconter une histoire, tambourin clouté oriental, carillon chinois, œufs décorés à la russe ou simple éventail de Séville, les réalisations sont simples, bien expliquées et graduées en difficulté. Cf. aussi pour les 4/8 ans : *« Petites créations & récréations »* – Casterman (14,50 €)

Le jeu du dico, V. Le Plouhinec, Albin Michel jeunesse, 2007 dès 6 ans

Savez-vous ce qu'est un *« abacule »* ? Et *« un malabar »* ? Tout le monde connaît le jeu du dictionnaire : le maître du jeu ouvre un gros dico au hasard, choisit un mot un peu abscon et les autres joueurs doivent en proposer la définition. L'avantage du livre d'Albin Michel, très bien conçu, c'est qu'il propose 300 mots, 900 définitions. Chaque page cartonnée est divisée en 3 fiches mobiles de 3 niveaux (junior, moyen, expert). On peut donner le sens du mot ou choisir entre plusieurs définitions, sur le mode du QCM. Dernier avantage, les adultes présomptueux risquent fort de se faire piéger par les plus jeunes ! Rires garantis.

20 masques à faire soi-même – S. Charpiot-Desbenoît, S. Pied – Père Castor (17 €) Dès 6 ans

Pour un Carnaval d'été, de superbes masques colorés et originaux. Pour chaque masque, une double page présente le matériel, les patrons nécessaires, les différentes étapes dessinées et une photo du résultat. Ils utilisent le carton ondulé, l'aluminium, la carte, l'argile… avec des plumes, du bois, des végétaux… des bonbons ! Et de l'oiseau de paradis au masque à fleur, du totem indien au loup de la forêt, ils sont si variés et si beaux que chacun trouvera le sien !

Desserts à lire et à croquer – A. Martinetti, ill. V. Belmokhtar – Mango (18 €) Dès 8 ans

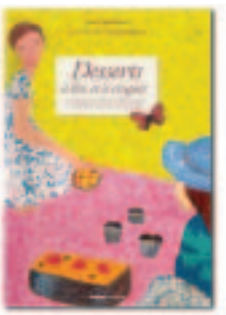

On dit *« dévorer les livres »* ! Et là, c'est bien le cas puisque les recettes ont un lien littéraire avec des livres de jeunesse comme Fifi Brindacier, Heidi, Marie Poppins ou les Petites filles modèles… On se régale donc d'un extrait de l'œuvre avant de se lancer dans la réalisation d'une délicieuse recette, classique mais doublement savoureuse : gâteau au chocolat, crêpes, cookies, confiture de groseille, sucre d'orge ! Puis l'on se précipite ensuite pour lire le livre entier…

Drôles de balades dans Paris – C. Combet, T. Lefèvre, ill. M. Le Huche – Actes Sud junior (13,50 €) Dès 8 ans & tous.

Les vacances, c'est le moment idéal pour jouer en famille les touristes à Paris. Ce livre original propose de découvrir un Paris hors des sentiers battus en compagnie de Pérec, Amélie Poulain, Belphégor ou Raymond Queneau. Ces 26 balades insolites se pratiquent à pied, en rollers, en vélo, en métro, en tramway… et durent de 1 h 30 à 2h. Découvrez la Coulée verte. Promenez-vous dans le labyrinthe des passages couverts du XIX^{éme} siècle. Traversez Paris du Nord au Sud avec le bus 96. Suivez la piste du lion de la Place Denfert à la Grande Galerie en passant par les Arènes de Lutèce. Faites une descente historique du Marais au Centre Pompidou. Vous ne pouvez pas vous perdre et vous ne raterez rien avec les petits plans et croquis pleins d'humour qui vous guident. Bonnes promenades !

Marie-Claire Plume

(Cf. site du SNUIPP : www.snuipp.fr)

infos services

Calendrier scolaire 2008-2009

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants[1]	Lundi1er septembre2008		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi2 septembre2008		
Toussaint	Samedi 25 octobre 2008 Jeudi 6novembre2008		
Noël	Samedi 20 décembre 2008 Lundi 5janvier2009		
Hiver	Samedi 7 février 2009 Lundi 23février2009	Samedi 21 février 2009 Lundi9mars2009	Samedi 14 février 2009 Lundi2mars2009
Printemps	Samedi 4 avril 2009 Lundi 20avril2009	Samedi 18 avril 2009 Lundi 4 mai 2009	Samedi 11 avril 2009 Lundi 27avril2009
Début des vacances d'été	Jeudi 2 juillet 2009		

[1]Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

La **CAPN** s'est tenue le 27 mai 2008 :
- départs en stage psychologie scolaire : 186 candidats sont retenus en liste principale (contre 151 l'an passé) et 97 en liste supplémentaire ;
- départs en stage CAPA-SH option A (21 LP et 3 LS), B (14 LP et 2 LS) et C (64 LP et 14 LS) ;
- départs en stage DDEEAS (116 en LP et 41 LS) ;
- avancement des détachés en France ;
- détachements de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des PE (70 retenus pour 108 candidats) ;
- affectation en COM (Mayotte, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie).

L'ensemble des résultats est disponible auprès des sections départementales du SNUipp.

Indemnité de garantie du pouvoir d'achat (Décret n° 2008-539 du 6 juin 2008)

Cette nouvelle indemnité a pour but de compenser la différence de salaire constatée sur une période de 4 ans compte tenu de l'inflation sur cette période ; pour cette année, l'indemnité concerne la période comprise entre le 31/12/2003 et le 31/12/2007 et l'inflation retenue est de 6,8 %. On peut calculer cette indemnité de la manière suivante :

[(52,4933* I2003) * 1,068] - (54,3753 * I2007)

avec : I2003 = indice détenu au 31/12/2003
I2007 = indice détenu au 31/12/2007

Exemple : I2003 = 657 et I2007 = 658 (PE 11ème échelon sur la durée de la période) :

Indemnité = [(52,4933* 657) * 1,068] - (54,3753 * 658) = + 1054 €

NB : si le résultat est négatif, il n'y a pas d'indemnité ; ceci est notamment le cas si une promotion d'échelon est survenue durant la période de calcul.
En cas de temps partiel, l'indemnité est proratisée en fonction de la quotité travaillée au 31/12/2007.

Lu dans le BO

Lu au BO n° 22 du 29 mai 2008
Enseignements adaptés : Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés
Vacances de postes : Enseignants au CNED, à la Cité des sciences et de l'industrie, auprès des établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication

Lu au BO Spécial n° 3 du 22 mai 2008
Partie réglementaire du code de l'éducation : livre IV

Lu au BO n° 19 du 8 mai 2008
Rémunération : Assistants étrangers de langues vivantes
Indemnités : Taux des indemnités indexées sur la valeur du point d'indice
Indemnités : Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles
Développement de l'éducation artistique et culturelle
Détachement de fonctionnaires dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2008

Lu au BO n° 18 du 1er mai 2008
Commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'accompagnement des élèves et relevant du MEN.

Lu au BO n° 16 du 17 avril 2008
Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions - année 2008

Lu au BO n° 15 du 10 avril 2008
Circulaire préparation de larentrée 2008

Heures supplémentaires au titre de l'accompagnement éducatif

Instituteur	**21,27 €**
PE	**23,90 €**
PE HC	**26,29 €**

ZEP
Lignes brouillees

Enrobées dans des dispositifs éducatifs multiples, les ZEP ne voient rien venir pour repondre aux besoins au sein de leurs écoles.

La création en 2006 de 253 Réseaux ambition réussite (sur environ un millier de ZEP ou REP) fut la dernière mesure touchant à l'éducation prioritaire. L'Observatoire national des ZEP (OZP) nuance le bilan des RAR, présenté de manière positive par Xavier Darcos lors d'un séminaire à Paris le 19 mars dernier : priorité au collège au détriment des écoles, besoin de soutien et d'accompagnement de la part de l'institution pour les équipes, manque d'expérience des professeurs référents, rôle mal défini du coordonnateur. Le ministre, lui, se refuse à *« limiter l'action à l'adjonction de moyens supplémentaires »* et fait appel à la *« hardiesse »* en matière d'innovation et d'expérimentation, sur le modèle de celle de Mons en Baroeuil (voir FSC n° 302). Mais les équipes Freinet se défendent de n'être qu'une *« pédagogie de pompier »*. L'urgence, c'est de retrouver une mixité sociale dans les écoles. Par contre le ministère est silencieux sur l'avenir des autres ZEP (EP2 et EP3). Sur le terrain, c'est un peu la désespérance devant l'absence de perspectives, des effectifs croissants dans les classes, la baisse des 2 ans, les Rased incomplets, etc.

De fait, c'est dans le cadre de la politique de la cohésion sociale que s'affiche la contribution de l'Éducation nationale. Parmi les huit mesures inscrites dans le *« Plan banlieue »*, l'accompagnement éducatif et le *« busing »* concerne le premier degré. Le *« busing »* expérimentera dans 50 communes volontaires, le déplacement d'élèves de CM1 et CM2 vers d'autres écoles plus *« mixtes »* ! L'accompagnement éducatif, expérimenté depuis la rentrée 2007, est étendu aux 5 311 écoles primaires de l'éducation prioritaire, 4 jours par semaine. Mis en place *« au plus tard au 1er octobre 2008 »*, il concerne *« l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique ou culturelle »* pour *« tous les élèves volontaires du CP au CM2. « Prolongement du service public d'éducation »*, il *« fait l'objet d'un volet spécifique du projet d'école »*. Mais la question des complémentarités avec les dispositifs des collectivités reste à éclaircir. Surtout quand s'ajoute avec la suppression des heures d'enseignement un remodelage complet de l'organisation scolaire avec les heures d'aide aux élèves en difficultés. Comment s'y retrouver dans la superposition des dispositifs qui masquent mal l'absence de véritable projet politique pour l'école elle-même dans les ZEP ?

*« Enseigner en Réseaux ambition réussite » séminaire organisé par la DGESCO

Salaries et syndicats : confiance et attentes

L'Observatoire du travail* s'est fixé comme objectif de faire le point chaque trimestre sur l'état d'esprit des salariés du privé et du public. Sa dernière édition traite de l'attente des salariés envers les syndicats. Alors que les idées reçues associent syndicalisme et crise de recrutement et le cantonnent aux fonctionnaires et aux ouvriers, le sondage réalisé par l'institut BVA apporte quelques précisions étonnantes. Plus de 60 % des salariés déclarent avoir une opinion favorable des syndicats ; ils se sentent plus proches de la CGT (21 %) alors même que la CFDT (14 %) revendique plus d'adhérents ; ils font confiance aux organisations syndicales pour garantir le niveau de protection sociale, proposer des solutions aux problèmes de l'emploi et défendre leurs intérêts. Si 13 % des salariés se déclarent syndiqués**, ils sont autant à déclarer l'avoir été, et donc 75 % à ne jamais s'être syndiqués. Les femmes sont moins syndiquées que les hommes, les jeunes moins que les plus anciens, les ouvriers moins que les cadres, les salariés du privé moins que ceux du public. Plus de trois quarts des salariés estiment que les organisations syndicales doivent privilégier *« la recherche de solutions négociées et de propositions »*, alors que seuls 21 % d'entre eux priorisent *« la défense des droits des salariés par la lutte »*. Certains pays bénéficient d'un taux de syndicalisation très supérieur aux taux français. Le modèle nordique, dans lequel l'affiliation a un syndicat permet d'avoir accès à un certain nombre de services, n'est pas plébiscité par les salariés français.

Daniel Labaquère

*fruit d'un partenariat entre L'Express et l'institut BVA notamment

**Les experts sont d'accord pour estimer que taux de syndicalisation ne dépasse pas en France 8 %, alors qu'il est de 22 % en Allemagne, 29 % en Grande-Bretagne, 33 % en Italie. Il était de 28 % en 1945. (Dans le premier degré, le SNUipp seul syndique 12 % de la profession).

Leur avis

Magdalena Kropiwnicka, Action Aid, ONG

« Il faut appuyer les petits paysans. Il faut permettre aux Etats de financer dans leur budget, l'achat de semence, l'accès aux terres, à l'eau »

Robert Zoellick, président de la Banque mondiale

« Il faut lever les restrictions commerciales aux exportations. Ces contrôles encouragent la flambée des prix et touchent les populations les plus pauvres dans le monde qui luttent pour se nourrir »

Confédération syndicale internationale (CSI)

« Il est indispensable que les gouvernements et les institutions mondiales cessent de bricoler aux confins d'un système qui ne remplit simplement pas ses fonctions à l'égard des citoyens du monde »

Ndiogou Fall, président du Réseau des organisations paysannes de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa)

« Le marché africain peut fonctionner, mais il doit comme ailleurs chercher l'intégration et la valorisation régionale, et non l'ouverture vers l'extérieur »

CRISE ALIMENTAIRE LE MONDE A FAIM DE SOLUTIONS

La crise alimentaire qui menace aux quatre coins du monde des millions de personnes appelle des changements en profondeur des règles des échanges commerciaux et du soutien aux agricultures locales.

La conférence de Rome organisée début juin par la FAO pour sortir de la crise alimentaire a accouché d'une souris. Le sommet réunissant 183 pays sous l'égide de l'ONU devait envisager les moyens de garantir une sécurité alimentaire de plus en plus menacée au quatre coins de la planète. Pourtant, les accords signés par la conférence de Rome sonnent déjà comme des réponses à minima. Certes, il est prévu que la FAO distribue notamment outils, engrais et semences aux petits producteurs locaux africains via un fonds d'urgence doté de 17 millions de dollars. La Banque Mondiale, accusée d'avoir négligé l'agriculture des pays en développement au profit de l'investissement dans les secteurs secondaires et tertiaires, a pour sa part annoncé qu'elle porterait à 6 milliards de dollars le montant total de son aide alimentaire et agricole l'an prochain.

Mais, après les mesures d'urgence, *« aucun engagement à long terme »* regrettent de nombreuses ONG. Ces derniers mois, les émeutes et manifestations contre la vie chère parfois violemment réprimées comme en Égypte, Côte d'Ivoire, ou Mexique ont révélé l'étendue et la profondeur de la crise. Selon la Banque mondiale, le doublement des prix des denrées alimentaires au cours des deux dernières années, risque d'acculer à la disette voire à la famine 100 millions de personnes supplémentaires, en plus des 850 millions qui souffrent d'ores et déjà de la faim.

Il faut dire que la flambée des prix qui réduit aujourd'hui l'offre alimentaire pour tous trouve ses raisons dans une combinaison de facteurs: croissance démographique, hausse du prix de l'énergie, demande croissante en produits carnés, facteurs climatiques, spéculation, développement des biocarburants qui réduit la production de cultures vivrières… Et ce d'autant que les règles du jeu libérales mises en œuvre par l'OMC et le FMI ont conduit à la dépendance alimentaire de nombreux pays qui deviennent ainsi tributaires des marchés mondiaux pour s'approvisionner. Ces institutions ont ainsi imposé, entre autres, le développement des productions d'exportation au détriment de l'agriculture vivrière. Conséquence, ces pays, dont la majorité de la population est rurale, doivent importer maintenant leurs produits alimentaires tout en étant dépendants d'un marché mondial sans régulation des prix.

Pour de nombreux experts dont les ONG, les changements doivent être structurels. D'une part, cela implique une nouvelle organisation des échanges commerciaux. Beaucoup pensent que la relance de l'agriculture ne pourra se faire que dans un contexte de stabilisation et de régulation des marchés des denrées alimentaires. D'autre part, certains plaident pour un réinvestissement massif dans l'agriculture vivrière, pas en aide alimentaire, mais en cash pour acheter localement et réinjecter des moyens dans la production locale. La conversion des terres pour produire des carburants verts est aussi mise à l'index. Plus de 31 ONG appellent l'Union européenne à abandonner son objectif de 10 % de biocarburants d'ici 2020. Enfin, certains défendent la création d'une banque internationale qui gérerait des stocks alimentaires stratégiques, mobilisables en cas d'urgence pour enrayer la flambée des cours. Autant de solutions qui, à l'évidence, nécessitent de repenser la gouvernance des institutions internationales.

Sébastien Sihr

Vers une enieme reforme de la justice des mineurs

La Ministre de la justice vient de mettre en place une commission de révision chargée de formuler des propositions pour *« refonder »* l'ordonnance de 1945 sur *« l'enfance délinquante »*. Cette commission est composée de magistrats, de policiers, de juristes, de responsables de la Protection judiciaire de la jeunesse et d'élus.

Depuis 1992, cette ordonnance régissant la justice des mineurs a été modifiée 19 fois par le Parlement. Au fil des différentes modifications, le principe de l'éducabilité du mineur primant sur le volet répressif a été mis à mal. Ainsi, depuis sa dernière révision l'été dernier à l'occasion de la loi sur les peines plancher, des dérogations au principe de l'atténuation de peine pour les mineurs de 16 à 18 ans sont désormais possibles en cas de récidive.

Le discours dominant d'une augmentation incessante de la délinquance des mineurs est à l'origine de ces modifications. Or, cette augmentation est démentie par le dernier rapport annuel *« criminalités et délinquances constatées en France »* basée sur les statistiques d'activité de la police et de la gendarmerie. Ce rapport montre bien une augmentation du nombre de mineurs *« mis en cause »*, c'est-à-dire du nombre de cas transmis à la justice à l'issue d'une enquête policière, mais cette augmentation est beaucoup plus forte pour les majeurs que pour les mineurs. Ainsi de 1998 à 2007, la proportion des mineurs dans l'ensemble de la délinquance est passée de 22 % à 18 %.

De son côté, chargée de mettre en œuvre le principe d'éducabilité, la Protection judiciaire de la jeunesse voit ses priorités redéfinies. Depuis 2002, ses moyens humains sont affectés en priorité aux établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). La mise en place des 7 EPM prévus par loi, dont 5 sont déjà en activité, se fait au détriment de la prise en charge éducative en milieu ouvert. Du fait de ce transfert de moyens, l'application de mesures éducatives est généralement retardée de plusieurs mois.

Une situation qui fait dire à Jacques Hintzy, président de l'Unicef France, que *« nous ne pouvons laisser croire que c'est en faisant reculer les droits de l'enfant que l'on résoudra les problèmes de délinquance des jeunes »*.

Arnaud Malaisé

Ecole
la mixite remise en cause

Le 15 mai dernier, le Parlement votait un amendement autorisant un enseignement séparé entre les filles et les garçons dans les écoles. Ce texte a intégré une série d'articles de loi pour lutter contre les discriminations transposant ainsi une directive européenne. Mais, cette fois-ci, l'Europe a bon dos, la présence de cet alinéa n'avait rien à voir avec les textes européens en question. Au Sénat, tous les groupes parlementaires étaient d'accord pour supprimer cette disposition. Mais, le gouvernement l'a maintenue, remettant sa majorité dans le rang.

Pourquoi ? On sait que la mixité a ses détracteurs. Il existe un débat sur son rôle dans l'inégalité des parcours scolaires des filles et des garçons. On connaît aussi les discours *« moraux »* de certains ultra-religieux…

Ce texte a été défendu par Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille. Du côté de l'Éducation nationale les discours se veulent apaisants. Le ministre affirme que personne ne pourra imposer des classes non mixtes et qu'il s'agit plutôt de préserver le statu-quo. À l'inverse, beaucoup pensent que le gouvernement a ouvert une boîte de Pandore. Dans le cas d'un cours de piscine, sera-t-il possible de séparer du reste de la classe des filles gênées par la proximité des garçons sous prétexte de leur religion. N'y a-t-il pas un risque de voir se développer des activités spécifiquement masculines ou féminines comme cela était le cas avant l'obligation de mixité. Or, affirment les défenseurs de la laïcité, c'est par la co-présence des deux sexes que les jeunes font l'expérience de l'altérité pour apprendre ensemble, se respecter et faire l'expérience de l'égalité.

Pour la FSU, qui réclame le retrait de l'alinéa, l'école mixte est le lieu où peut être garantie l'éducation afin de faire reculer la violence et le sexisme et d'œuvrer à la lutte contre les stéréotypes, vecteurs d'inégalités.

Lydie Buguet

Cinéma
Française

Souad El Bouhati réalisa en 1999 un très beau court-métrage, Salam, sur un thème qu'on retrouve en 2007 dans *« La graine et le mulet »*: la calme dignité d'un ouvrier marocain plus très jeune, ayant passé sa vie en France, complice d'une jeune fille née et élevée ici. C'est justement dans le film de Kechiche que Souad El Bouhati a trouvé la comédienne de ce premier long-métrage, longtemps après Salam. Hafsia Herzi, bien sûr, césarisée cette année. *« Française »*, comme beaucoup de films importants, repose sur l'obsession de sa protagoniste, son idée fixe, qu'il s'agit de faire partager au spectateur, pour le mener jusqu'au bout du film. L'obsession de Sofia, l'héroïne, c'est le retour en France, qu'elle a quitté à huit ans parce que ses parents avaient brusquement décidé de rentrer au Maroc. Elle est française, son père a dissimulé son passeport, elle poursuit ardemment ses études pour récupérer ce sésame à sa majorité. Pas de misérabilisme, les parents ne sont pas pauvres, pas de confrontation avec le racisme. Le seul obstacle, c'est l'entêtement des femmes de la famille, mère, tante, sœur, à cantonner Sofia dans son avenir de femme mariée et conforme, soutenue par l'étrange inertie de son père. Une allusion visuelle très forte aux *« 400 coups »*, le paysage qui défile à travers les vitres du panier à salade où est enfermé(e) le (la) rebelle, ancre le film dans la tradition de la ténacité infinie de l'enfant qui a décidé de choisir son destin. Pari en partie réussi, grâce à la présence de Hafsia Herzi, forte personnalité, de celles qui habitent l'écran avec un rayonnement puissant, mais actrice encore inégale, peut-être moins bien dirigée que dans le film de Kechiche. Le film est réussi dans le portrait de cet acharnement, de cette révolte patiente et obstinée, dont on se dit qu'elle ne peut que triompher. Avec une fin assez surprenante pour emporter le spectateur vers des réflexions inattendues. Les personnages ne sont pas toujours convaincants: si le petit frère, joué par Aymen Saidi, est remarquable, comme la sœur ou la compagne de chambre, les parents demeurent trop énigmatiques. On continue d'admirer l'intelligence, la vraie force d'auteur de Souad El Bouhati. On voudrait sans doute un prochain film encore plus convaincant.

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com

Musique
Passerelle

Rabih Abou Khalil, joueur de oud libanais, n'en finit pas de jouer les passerelles. Après des rencontres avec de grands noms du jazz, des musiciens arabes traditionnels ou occidentaux classiques, il donne aujourd'hui la main à un jeune chanteur de fado portugais. Le point de départ était un défi lancé par le directeur du Théâtre National de Porto: mettre en musique de la poésie portugaise. « Em português » mélange somptueusement la voix profondément mélancolique de Ricardo Ribeiro, les arabesques rythmiques et mélodiques d'Abou Khalil. Une passerelle est jetée entre Orient et Occident. On retrouve Luciano Biondini à l'accordéon, Michel Godard au tuba et au serpent, Jarrod Cagwin à la batterie. Une rencontre essentielle.

Laure Gandebeuf

Rabih Abou Khalil: Em Português ENJA

L'AGENDA

Premières rencontres d'été de la pédagogie institutionnelle dans le Loiret
Le collectif européen des équipes de pédagogie institutionnelle organise ses premières rencontres d'été du lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet à Chaingy dans le Loiret. Sur le thème *« prendre position et tenir sa place »*, ces rencontres de la pédagogie institutionnelle proposeront un stage et un chantier. Tous les renseignements et inscriptions sur le site du CEEPI: http://ceepi.org/ et auprès de Bruno Robbes: bruno.robbes@orange.fr

Université d'été du GFEN à Perpignan
Du 10 au 13 juillet, quatre jours d'ateliers explorant des concepts, des outils des expériences pratiques qui ont déjà fait leur preuve dans des situations difficiles. Contacts et renseignements à gfen@gfen.asso.fr
ou au 01 46 72 53 17

Education au développement durable à Albi
Le centre universitaire Jean-François Champollion et l'école des mines d'Albi organise du 25 au 27 juin un colloque international sur le thème *« L'Education au développement durable »*: 05-63-38-71-37
http://delecoleaucampus-albi.com

Papier recyclé

(fenêtres sur cours)
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC — 128 Bd Blanqui — 75013 Paris
Tél: 01.44.08.69.30 — e-mail fsc@snuipp.fr

• Directeur de la publication: Sébastien Sihr • Rédaction: Marianne Baby, Renaud Bousquet, Lydie Buguet, Laura Cella, Michèle Frémont, Daniel Labaquère, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Sébastien Sihr • Impression SIEP — Bois-le-Roi • Régie publicité: MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél: 01.40.02.99.00 • Prix du numéro: 1 euro — Abonnement 23 euros • ISSN 1241 — 0497 • CPPAP 0410 S 07284 • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

Culture ecrite et apprentissages scolaires

Qu'est-ce qui se transmet à l'intérieur de la famille en matière de culture écrite ?

De manière très précoce, et avant même qu'il n'ait appris à lire ou à écrire, l'enfant peut être pris dans une multitude d'interactions autour de l'écrit. Et il incorpore à travers ces expériences un grand nombre de savoirs et d'habitudes à propos de ses usages et de ses fonctions. Il apprend, par exemple, qu'on peut écrire pour mémoriser une information (avec les pense-bêtes), pour organiser ou planifier une activité (avec les calendriers, les agendas, les listes de commissions ordonnées par rayons, etc.), pour communiquer avec des absents (avec les *« petits mots »* laissés aux membres de la famille, les correspondances écrites, etc.). Il apprend aussi, côté lecture, que les livres recèlent des histoires ou des informations sur le monde et peuvent faire rêver, réfléchir, découvrir des réalités proches ou lointaines, etc., que les textes peuvent faire l'objet de commentaires ou d'interprétations contradictoires, etc. Tout ça, il le comprend et l'apprend en voyant faire les autres (sans savoir faire lui-même), en essayant de les imiter, en collaborant à leurs pratiques ou en étant directement incités à écrire ou à lire certaines choses.

En quoi les savoirs sur l'écrit familialement transmis déterminent-ils les apprentissages scolaires ?

Ils constituent l'arrière-fond culturel implicite nécessaire à tout apprentissage scolaire heureux. Il va de soi que plus l'enfant compte autour de lui d'adultes à fort capital culturel, qui non seulement *« savent lire et écrire »*, mais qui maîtrisent de nombreux genres d'écrits en tant que lecteurs ou scripteurs, plus il interagit avec eux fréquemment, et plus il a une chance de comprendre très tôt les propriétés et fonctions de l'écrit et d'avoir envie de se les approprier pour *« devenir grand »*. Les inégalités de départ en matière de socialisation à l'écrit expliquent les entrées plus ou moins rapides dans la culture écrite scolaire. Certains vont découvrir à l'école ce que d'autres ont déjà expérimenté depuis plusieurs années. On comprend mieux l'enjeu crucial que représente une scolarisation précoce à l'école maternelle pour les enfants des familles à faible capital scolaire.

Bernard Lahire

Professeur de sociologie à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines

Dernier ouvrage : La raison scolaire, École et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir, Presses Universitaires de Rennes, 2008

Les filles et les garçons semblent entretenir des rapports différents à l'écrit ?

J'ai montré dans mes travaux que les pratiques d'écriture domestiques sont très largement désertées par les hommes et fortement investies par les femmes. Du coup, les contacts que peuvent avoir les garçons avec l'écrit sont souvent des contacts avec des femmes ou des filles de la famille. Cela a bien sûr des effets très importants pour les garçons des milieux populaires qui sont doublement défavorisés : en tant que membres d'une famille à faible capital culturel, en tant que garçons dans un univers familial qui assignent plus fréquemment les femmes (et les filles) aux tâches d'écriture.

Vous insistez sur la « mise à distance » du langage nécessaire au travail scolaire sur la langue. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Le sociologue et linguiste russe Mikhaïl Bakhtine a critiqué à la fin des années 1920 la linguistique structurale en disant que le sujet parlant ne se trouve jamais face à une *« langue »* déjà constituée comme un *« code »* ou un *« système de formes normalisées »*. Il n'avait pas tort de montrer que c'est une conception très singulière du langage, mais il semblait oublier que tout écolier se trouve très exactement dans la position décrite lorsqu'il apprend la grammaire, l'orthographe ou, tout simplement, lorsqu'il apprend à lire et à écrire et qu'il est confronté à la combinaison des lettres. À l'école, le langage est mis très fréquemment à distance et devient l'objet d'une attention et d'une étude spécifiques. Lorsqu'on vous apprend à construire une phrase avec subordonnée relative, à reconnaître une phrase interro-négative ou qu'on vous demande de conjuguer un verbe à tel temps, on vous place face à un langage objectivé, mis à distance, manipulé et analysé dans tous les sens. La *« parole »* scolaire est tournée vers le *« code »* (les combinaisons alphabétiques, le lexique, la grammaire, l'orthographe, le genre discursif, etc.). L'erreur scientifique relative de la linguistique structurale correspond en fait à une réalité sociale : celle du travail scolaire sur la langue.

Le rapport au langage est-il central dans la compréhension de l'échec scolaire ?

Une disposition générale à l'égard du langage sous-tend la réussite à nombre de tâches scolaires : un rapport réflexif au langage qui permet de centrer son attention sur le langage verbal en tant que tel. Les élèves en échec à l'école primaire, et tout particulièrement ceux qui butent dès les premiers apprentissages de l'écrit, éprouvent les plus grandes difficultés à jouer le genre de jeux de langage que l'école leur demande de jouer. Cela demande beaucoup de temps, d'attention et d'entraînement que de les amener à adopter la *« bonne »* posture à l'égard du langage.

Propos recueillis par Daniel Labaquère